

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 14)

Présidence : M. Jean-Pierre Wolhauser

Présents : 74 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Gilles Bourgarel  
Mme Céline Girard  
Mme Gisela Kilde  
Mme Martine Morard  
Mme Marie-Angèle Poupon  
M. Frédéric Widmer

Absent : -

Scrutateurs : M. René Marty  
M. François Miche  
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus  
Mme Karine Siegart  
Mme Isabelle Teufel  
M. Richard Wolf

provisoirement : M. Jean-Noël Gex  
M. Marc-David Henninger  
M. Vincent Pfister  
Mme Elena Strozzi  
Mme Cécile Thiémard  
M. Pascal Wicht

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
M. André Pillonel

ooo

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour

Der Präsident eröffnet die Sitzung wie folgt :

*"Ich begrüße Sie zur heutigen Sitzung des Generalrates, die mit der morgigen, hauptsächlich dem Budget 2013 der Gemeinde und der Industriellen Betriebe gewidmet ist und erkläre diese für eröffnet.*

*Je salue les membres du Conseil communal, mes collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale et les visiteurs présents sur la tribune, dont en particulier deux représentants de la Commission de fusion du Conseil général de Villars-sur-Glâne et M. A. Schoenenweid, ancien Président du Conseil général. Soyez les bienvenus parmi nous. J'adresse enfin mes salutations aux représentantes de la presse.*

*Je constate que la convocation du 23 novembre 2012 contenant l'ordre du jour commun des séances de ce soir et de demain a été envoyée, ainsi que le fascicule du budget 2013, dans les délais légal et réglementaire. Au terme de mes communications, je donnerai la parole à M. J. Hayoz, Président de la Commission de fusion, qui souhaite interroger le Conseil communal au sujet du début des travaux de la deuxième phase du processus de fusion au niveau des Exécutifs. Le sujet étant d'actualité, c'est volontiers que je lui céderai la parole. Le point 1 de l'ordre du jour s'intitule dès lors 'communications du Président et information du Président de la Commission de fusion'. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?*

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président et information du Président de la Commission de fusion;
2. Approbation du procès-verbal n° 13 de la séance du Conseil général du 29 octobre 2012;
3. Election de deux membres de la Commission de fusion du Conseil général en remplacement de M. Thierry Gachet et de Mme Eva Kleisli;
4. Election d'un des membres de la Commission de l'Aménagement, élu par le Conseil général, en remplacement de M. Bernard Woef-fray;
5. Election d'un délégué au Conseil d'Agglomération en remplacement de M. Daniel Gander;
6. Modification des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des articles 35bis et 46 des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) – message n° 19;

Rapport de la Commission financière

Représentante du Conseil communal : Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour (suite)

7. Examen du budget de fonctionnement 2013;
- A. de la Commune  
B. des Services industriels
- Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances  
Rapport de la Commission financière  
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa direction
8. Examen du budget des investissements 2013;
- A. de la Commune
- I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
- II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :
1. 300.506.13 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000,--
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
2. 300.506.14 Remplacement du bus scolaire Fr. 220'000,--
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
3. 420.506.25 Remplacement fourgon CR 1985 Fr. 105'000,--
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
4. 430.501.04 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics Fr. 100'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
5. 520.501.00 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, 3<sup>ème</sup> étape Fr. 1'000'000,--

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour (suite)

- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
6. 520.501.01 Projet d'Agglomération – Route de la Fonderie : Mesures 42.1 Aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables, secteur ouest (pont CFF – carrefour de Beaumont) Fr. 100'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
7. 520.506.12 Remplacement véhicules 2013 (routes communales et Voirie) Fr. 340'000,--
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
8. 523.501.02 Eclairage public renouvellement 2013 Fr. 500'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
9. 530.506.22 Remplacement véhicule 2013 (déchets) Fr. 300'000,--
- Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
10. 532.501.42 Collecteurs évacuation des eaux 2013 Fr. 1'500'000,--
- Ces travaux seront financés par la taxe de raccordement.
11. 611.503.14 Bâtiments publics – Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité et éclairage de secours Fr. 75'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
12. 611.503.15 Bâtiments publics – Assainissements énergétiques "système chauffage" Fr. 100'000,--

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour (suite)

- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
13. 611.503.16 Bâtiments publics – Assainissements énergétiques de "l'enveloppe" Fr. 100'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
14. 612.503.91 Ecole du Botzet : raccordement à Placad Fr. 210'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
15. 612.503.92 Accueil extrascolaire (AES) – Centre de quartier du Schoenberg Fr. 50'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
16. 616.503.01 PPS : démontage citerne et création local de stockage Fr. 60'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
17. 620.501.07 Réaménagement place et avenue de la Gare Fr. 200'000,--
- Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
18. 620.501.25 Etude revitalisation ville historique 2013 Fr. 100'000,--
- Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.
19. 621.506.11 Remplacement véhicules 2013 (Parcs et promenades) Fr. 100'000,--
- Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour (suite)

20. 700.506.35 Extension fibre optique 2013 Fr. 50'000,--  
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
21. 700.506.36 Remplacement des serveurs IBM et licences VmWare (étape 2) Fr. 150'000,--  
Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
22. 915.503.00 Piscine du Levant : assainissement des vestiaires et adaptation du hall d'entrée Fr. 300'000,--  
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
- B. des Services industriels
- Octroi et inscription d'un investissement traité avec le budget (catégorie II) :
1. Adaptation chauffage / ventilation / refroidissement Givisiez Fr. 100'000,--  
Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
9. Votes finals sur le budget 2013;
- A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels
- B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels
10. Réactualisation du plan financier 2013-2017;  
Rapport de la Commission financière  
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
11. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 28'000 francs pour la réparation d'une lisseuse à glace – rapport n° 4;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal : M. Thierry Steiert, Directeur des Sports

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour (suite)

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 22 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 10 cosignataires lui demandant d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 27 cosignataires lui demandant d'étudier l'installation d'un feu tricolore au passage piéton devant l'entrée principale de Fribourg Centre;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 27 de Mme Elena Strozzi (Verts) lui demandant d'aménager de manière raisonnable et sûre les itinéraires pour les piétons et les vélos au carrefour de Richemond;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien, et de 30 cosignataires lui demandant d'étudier la compatibilité des normes "société 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 29 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires lui demandant d'étudier l'introduction d'une limitation générale de la vitesse à 30 km/h de 20.00 heures à 06.00 heures sur tous les axes habités où les valeurs légales sont dépassées;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 30 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires lui demandant de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition de toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Eva Kleisli (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant l'adhésion de la Commune de Fribourg à la Charte des Jardins;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de Mmes Eva Kleisli (Verts) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant l'introduction d'un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine Nature en ville de Fribourg;
20. Décision quant à la transmission des postulats :
  - n° 67 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 26 cosignataires demandant au Conseil communal de renoncer à l'interprétation restrictive de l'article 2 du règlement du 25 septembre 1989 sur le parage prolongé dans les zones à stationnement réglementé;
  - n° 69 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal une expertise scientifique sur les conséquences de la fermeture du pont de Zaehringen sur la vie économique dans le quartier du Bourg;
  - n° 70 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier des mesures en faveur du tourisme dans le quartier du Bourg;

Séance du 17 décembre 2012

Ordre du jour (suite)

- n° 71 de Mmes Marie-Angèle Poupon (PS) et Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 27 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour introduire un prix spécial pour la ligne du funiculaire;
- n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg;
- n° 73 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 52 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la réalisation rapide de couloirs de bus en site propre, si possible avec pistes cyclables, sur les axes où les bouchons sont les plus importants;

21. Réponses aux questions :

- n° 57 de M. Kevin Grangier (UDC) – reprise par M. Pierre Marchioni (UDC) – relative aux devoirs des cyclistes;
- n° 82 de M. Daniel Gander (UDC) relative à des incivilités sur le site scolaire de la Vignettaz;
- n° 83 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative au recours à l'avis d'experts dans le cadre des constructions scolaires;
- n° 84 de Mme Christa Mutter (Verts) relative à l'évacuation de l'amiante lors de la démolition de l'ancienne usine Boxal;

22. Divers.

ooo

**1. Communications du Président et informations du Président de la Commission de fusion**

A. Communications proprement dites du Président

Le Président s'exprime comme suit :

*"Suite à son déménagement dans une autre commune, M. T. Gachet, qui a présidé notre assemblée en 2010–2011, a démissionné du Conseil général. Quant à M. D. Gander, il renonce à son mandat de délégué au Conseil d'Agglomération avec effet au 31 décembre 2012. Je remercie ces deux collègues démissionnaires du travail accompli.*

*J'ai le plaisir d'accueillir comme nouveau membre du Conseil général M. B. Altermatt pour le groupe DC/VL, en remplacement de M. T. Gachet et Mme C. Girard qui est excusée pour les séances de ce soir et de demain pour le groupe des Verts, en remplacement de Mme E. Kleisli. Les deux nouveaux membres ont été proclamés conseillers généraux par le Conseil communal et ont été assermentés par M. le Préfet. Je les félicite et leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur mandat."*

M. Bernhard Altermatt DC/VL se présente à ses collègues qui l'applaudissent.



Séance du 17 décembre 2012

Communications du  
Président et informations du  
Président de la Commission  
de fusion (suite)

---

Le Président poursuit :

*"Notre ordre du jour est prévu sur deux séances. J'interromprai la séance de ce soir vers 22.30 heures et ouvrirai les 'Divers'. Nous poursuivrons l'examen des points à l'ordre du jour demain soir.*

*Le dépouillement des élections figurant aux points 3, 4 et 5 se fera par les scrutateurs après cette dernière élection dans une salle annexe. Je prie d'ores et déjà les scrutateurs suppléants après avoir voté pour ce dernier scrutin de rejoindre la table des scrutateurs pour fonctionner provisoirement.*

*Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés."*

B. Information du Président de la Commission de fusion

M. Jérôme Hayoz (PS), Président de la Commission de fusion, fait la déclaration ci-après :

*"J'aimerais en premier lieu saluer nos collègues de la Commission de fusion du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Il s'agit de MM. G. Collombo, Président de cette commission et P.-Y. Moret, membre. Soyez les bienvenus à Fribourg dans cette salle du Conseil général. (Applaudissements).*

*Weil ich immer 'Bilinguismus' verlange, werde ich, wie es sich gehört, meine Intervention auf deutsch und auf französisch halten. Einführend eine kleine Vorgeschichte wie es zu diesen Fragen kam. Wir haben uns am 25. September das erste Mal zusammen mit der Fusionskommission Villars-sur-Glâne getroffen und am 2. November fand ein zweites Gespräch statt. Ein weiteres ist Mitte Januar geplant. Eine weitere Sache wird sein, den Generalrat von Marly auch zu integrieren, doch da sind wir zurzeit noch in Gesprächen.*

*Dieser interkommunale Austausch ist für die Fusionskommissionen zentral. Wir können den Gemeinderat unterstützen und vor allem vertreten wir, als Gewählte der Legislative, die Bevölkerung aktiv in diesem Prozess. Der Einbezug der Bevölkerung scheint bei den Fusionskommissionen von grösster Wichtigkeit. Es ist unsere Aufgabe entsprechende Ideen zu entwickeln und in der Öffentlichkeit für eine Fusion zu werben.*

*Daher hat uns erfreut als der Syndic vergangene Woche eine Volksabstimmung zur Fusionsthematik in die politische Debatte getragen hat. In der Fusionskommission wurde diese Idee, gekoppelt mit einer vorhergehenden breit angelegten Informationskampagne, bereits mehrere Male diskutiert.*

*Wir werden diese Ideen und Überlegungen auch in Zukunft zusammen mit den Kolleginnen und Kollegen der Fusionskommission aus Villars-sur-Glâne diskutieren und wenn wir sie als nützlich befinden, entsprechend weiter verfolgen. Gemeinsam weil, wenn diese Fusion in der nützlichen Frist stattfinden soll, gilt es die weiteren Schritte miteinander und nicht gegeneinander zu planen.*

Séance du 17 décembre 2012

Communications du  
Président et informations du  
Président de la Commission  
de fusion (suite)

---

*Lors de la séance commune du 2 novembre 2012, les commissions de fusion de Villars-sur-Glâne et de Fribourg ont constaté que les travaux de la deuxième phase du processus de fusion entre Villars-sur-Glâne, Marly et Fribourg avaient commencé au niveau des Exécutifs. Comme vous avez également pu le lire dans la presse de la semaine passée, les choses bougent vraiment dans le dossier des fusions. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons pris connaissance du communiqué de presse commun des conseils communaux des trois communes.*

*Afin de compléter l'information des membres du Conseil général, nous souhaitons que le Conseil communal renseigne notre assemblée sur une série de points.*

*Il s'agit de quatre questions que nous avons rédigées ensemble, les commissions de fusion de Villars-sur-Glâne et de Fribourg. Ces questions, nous les avons adressées avant la séance à l'Exécutif.*

1. *Quel est l'état d'avancement du processus de fusion ?*
2. *Quelle est la structure mise en place pour les travaux ?*
3. *Quelles sont les tâches des groupes de travail et les objectifs à atteindre ?*
4. *Quel est l'agenda et en particulier quelles sont les étapes et les séances prévues pour les deux prochaines années ?*

*Les mêmes questions ont également été adressées par la Commission de fusion du Conseil général de Villars-sur-Glâne au Conseil communal de cette commune. Elles ont été traitées lors de la séance de ce Conseil général du jeudi 13 décembre 2012.*

*Ich danke dem Gemeinderat, dass er sich bereit erklärt hat diese Fragen heute an der Sitzung direkt zu beantworten."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime dans les termes ci-après :

*"J'ai le plaisir de confirmer un ensemble de réponses qui ont déjà été données dans le communiqué de presse commun des conseils communaux de Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg, et de répondre de manière suivante aux questions qui nous sont posées.*

1. *Quel est l'état d'avancement du processus de fusion ?*
  - *Comme l'a dit le Président de la Commission de fusion, l'étape n° 1, c'est-à-dire la consolidation des comptes de chacune des trois communes dans le cadre d'une fusion fictive, a été entérinée. Pour arriver à l'étape n° 2, il a fallu prendre en considération plusieurs facteurs, à savoir l'arrivée de nouvelles équipes au sein des autres conseils communaux, ainsi qu'également à Fribourg, mais aussi et surtout la nécessité de gérer de la manière la plus simple possible le plan de fusion du Préfet, qui aura fait l'objet d'une consultation. C'est un autre aspect du dossier, auquel le Conseil communal sera associé dans le cadre d'une séance organisée par la Préfecture au début de l'année prochaine.*

Séance du 17 décembre 2012

Communications du  
Président et informations du  
Président de la Commission  
de fusion (suite)

---

- *Nous en sommes donc à l'étape n° 2, c'est-à-dire à celle qui est censée répondre à toute une série de questions que j'évoquerai tout à l'heure.*

2. *Quelle est la structure mise en place pour les travaux ?*

*Cette structure se compose d'un comité de pilotage, au sein duquel on trouve deux représentants de chaque conseil communal, à savoir le syndic et le directeur des finances. S'y ajoutent cinq groupes de travail animés par chacune des trois communes séparément, Villars-sur-Glâne s'occupant des services administratifs, des finances et de la fiscalité; Marly des services à la population et Fribourg des services techniques et de l'aménagement. Ces groupes se composent dans un premier temps uniquement de conseillers communaux de chaque commune. Leur nombre varie en fonction de la répartition du travail, puisque tant à Marly qu'à Villars-sur-Glâne, on compte neuf conseillers communaux contrairement à Fribourg.*

3. *Quelles sont les tâches des groupes de travail et les objectifs à atteindre ?*

*J'ai déjà répondu de manière partielle à cette question. Dans un premier temps, il s'agira de tenir plusieurs séances de travail. Afin que tout le monde soit tenu au courant de l'avancement des travaux, nous avons engagé une coordinatrice. Le comité de pilotage se réunira régulièrement tous les deux mois. La prochaine séance aura lieu à la fin de janvier 2013. Il est également prévu que tous les conseillers communaux se réunissent pour faire le point régulièrement une fois tous les six mois, la première séance étant fixée pour la fin de juin 2013. J'ai ainsi déjà répondu à la question suivante :*

4. *Quel est l'agenda et en particulier quelles sont les étapes et les séances prévues pour les deux prochaines années ?*

*Aujourd'hui, il m'est difficile de me prononcer pour les deux prochaines années. Je me contente de me prononcer pour l'année 2013. Je m'arrêterai là, sur ces informations dont je peux vous garantir la sûreté."*

M. Jérôme Hayoz, Président de la Commission de fusion, est satisfait de la réponse de l'Exécutif.

ooo

**2. Approbation du procès-verbal n° 13 de la séance du Conseil général du 29 octobre 2012**

---

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

Séance du 17 décembre 2012

**3. Election de deux membres de la Commission de fusion du Conseil général en remplacement de M. Thierry Gachet et de Mme Eva Kleisli**

---

Le Président rappelle que, selon article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit. En cas d'égalité, le Président procède au tirage au sort. Cette remarque vaut pour les trois élections figurant à l'ordre du jour de la séance.

Pour les trois élections qui suivent, il est fait appel aux scrutateurs suppléants.

Discussion

M. Claude Schenker (DC/VL) déclare ce qui suit :

*"Pour occuper le siège laissé vacant par M. T. Gachet – qui s'est engagé pour ce mandat sans compter et de manière unanimement appréciée – le groupe démocrate chrétien/Vert/libéral a l'honneur de vous présenter la candidature de M. B. Altermatt. Agé de 35 ans, bilingue – je vous invite d'ailleurs à écrire Bernhard avec 'h' sur vos bulletins – M. Altermatt est politologue et historien. Il travaille sur les questions institutionnelles et socio-économiques à l'Université et à la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. C'est un candidat compétent et motivé à s'engager pour une capitale cantonale forte qui rayonne entre la Région capitale suisse et l'Arc lémanique, en faisant le lien entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Merci de soutenir cette candidature."*

M. Rainer Weibel (Verts) s'exprime comme suit :

*"Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Mme C. Girard. Mme Girard est âgée de trente ans. Elle est biologiste et travaille auprès d'un grand bureau d'ingénieurs de la place. Domiciliée à Bourguillon, elle est très intéressée par les questions de collaboration intercommunale. Elle enseigne également la danse indienne, le Bharata natyam. C'est dire que notre candidate a une personnalité avec de multiples facettes intéressantes."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	74
<b>Majorité absolue</b>	<b>38</b>

**Sont élus Mme Céline Girard avec 68 voix, M. Bernhard Altermatt avec 65 voix.**

Ont obtenu une voix : M. Marc Bugnon, Mme Andrea Burgener Woeffray, M. François Miche, Mme Christa Mutter, M. Claude Schenker et M. Pascal Wicht.

Séance du 17 décembre 2012

Election de deux membres de la Commission de fusion du Conseil général en remplacement de M. Thierry Gachet et de Mme Eva Kleisli (suite)

Le Président félicite les deux nouveaux membres de la Commission de fusion et leurs souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur nouveau mandat. (Applaudissements).

ooo

**4. Election d'un des membres de la Commission de l'Aménagement, élus par le Conseil général, en remplacement de M. Bernard Woeffray**

Le Président précise :

"M. B. Woeffray a démissionné de la Commission de l'aménagement par lettre du 31 octobre 2012. Le Conseil communal a pris acte de cette démission en date du 6 novembre 2012."

Discussion

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration qui suit :

"Nous vous proposons la candidature de M. A. Bächler. M. Bächler est né en 1966. Architecte de formation, il est chef de projet et maître d'ouvrage auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, c'est dire si ses compétences professionnelles pourront s'avérer extrêmement utiles au sein de la commission de l'aménagement. Pour le reste, M. Bächler est marié et père de deux enfants. Domicilié dans le quartier du Bourg, il n'est pas encore membre de notre assemblée, mais figure en troisième place des viennent en suite. Il a donc bon espoir d'intégrer nos rangs avant la fin de la législature. Je vous remercie de soutenir sa candidature."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	74
<b>Majorité absolue</b>	<b>38</b>

**Est élu M. André Bächler avec 66 voix.** (Applaudissements)

Ont obtenu des voix : M. Pius Odermatt (3), M. Christoph Allenspach (1), M. Bernhard Altermatt (1), M. François Miche (1), M. Laurent Moschini (1) et M. Pascal Wicht (1).

ooo

Séance du 17 décembre 2012

**5. Election d'un délégué  
au Conseil d'Agglomération  
en remplacement  
de M. Daniel Gander**

Le Président précise que M. D. Gander a démissionné de son mandat de délégué au Conseil d'Agglomération avec effet au 31 décembre 2012. Le Conseil communal lui a adressé ses remerciements en date du 14 novembre 2012.

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

*"En préambule, j'aimerais à mon tour adresser mes remerciements tant au Conseil communal qu'à vous M. le Président de la lettre et des paroles empreintes de gentillesse à mon égard. Je tiens également à remercier tous mes collègues du Conseil d'Agglomération avec lesquels j'ai pu travailler de manière sereine tout au long de mes mandats.*

*Pour me succéder au sein de ce Conseil d'Agglomération, le groupe UDC se plaît à vous présenter son candidat qui, après sa scolarité obligatoire, a suivi un cursus universitaire de haute valeur. Il a notamment touché des domaines proches de ceux traités par l'Agglomération. Né à Fribourg et âgé de 32 ans, notre candidat est de langue française et possède de très bonnes connaissances d'allemand et d'anglais. Sportif, il pratique volontiers le hockey sur glace et le ski. Au terme de sa scolarité, il a parachevé sa formation à l'Université de Fribourg puis à celle de Moncton au Canada et enfin à la Fachhochschule Nordwestschweiz où il a obtenu un 'bachelor of sciences in Physik', une maîtrise es sciences physiques, ainsi que le 'certificate of advanced studies' en acoustique.*

*Comme expérience professionnelle, notre candidat a œuvré de septembre 2007 à mars 2009 en qualité d'assistant de recherche à l'EPFL, chargé de développer un logiciel holistique modélisant le climat. Il fut également assistant de cours de physique du bâtiment. Depuis avril 2009, il est actif auprès de la société Triform SA à Fribourg en qualité d'ingénieur en environnement et chef de projet pour l'étude du bruit, l'acoustique et pour l'expertise des substances dangereuses dans le bâtiment, telles que l'amiante, le PCB ou les matériaux lourds. Pour se perfectionner encore, il a suivi des cours pour le repérage des matériaux contenant de l'amiante, chez Ecoservices à Genève et un cours auprès de la SUVA à Lucerne. Avec ces nombreuses références, notre candidat, M. C. Giller qui est présent à la tribune, mérite votre soutien."*

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	1
Bulletins valables	72
<b>Majorité absolue</b>	<b>37</b>

**Est élu M. Christophe Giller avec 65 voix.**

Ont obtenu des voix : M. Daniel Gander (2), Mme Christine Kolly (2), M. Jean-Jacques Métrailler (1), M. François Miche (1) et M. Pius Odermatt (1).

Séance du 17 décembre 2012

Election d'un délégué au Conseil d'Agglomération en remplacement de M. Daniel Gander (suite)

Le Président félicite M. C. Giller de son élection et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements)

ooo

**6. Modification des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des articles 35bis et 46 des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

Rapport de la Commission financière

Le Président rappelle que comme il s'agit d'une modification essentielle des statuts de l'ACSMS, celle-ci doit être approuvée par les trois quarts des communes du district de la Sarine, représentant les trois quarts de la population. L'Assemblée des délégués a approuvé le 30 mai 2012 les quatre articles des statuts, objet du présent message et qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les membres du Conseil général peuvent toutefois faire usage de leur droit selon l'article 48, alinéa 4 du RCG.

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime comme suit :

*"La Commission financière n'a pas eu besoin de longs débats pour approuver le projet présenté dans ce message. Il s'agit en effet d'adapter des structures obsolètes. Du point de vue strictement financier, la nouvelle répartition des frais entre les communes qui est proposée permettra à la Ville d'économiser quelque 135'000 francs chaque année. En outre, la Commission est d'accord avec la disposition autorisant l'ACSMS à contracter un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur dix ans pour solde de tout compte.*

*La Commission financière a accepté ce message à l'unanimité et vous encourage à en faire de même."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, fait la déclaration qui suit :

*"En premier lieu, je tiens à remercier la Présidente de la Commission financière de sa prise de position.*

*Les modifications statutaires qui vous sont présentées concernent essentiellement la CODEMS, la CODEMS étant la commission de district en matière d'EMS. L'existence de cette dernière trouve sa base légale à l'article 13 de la loi sur les établissements médico-sociaux. Cette commission dispose d'une grande compétence, puisque c'est elle qui décide de la prise en charge des frais financiers des investissements.*

*La première modification qui porte sur l'article 6 des statuts de l'ACSMS mentionne simplement parmi ses organes la commission de district pour l'aide et les soins à domicile. Or cette commission de district a aussi une base légale spécifique qui est la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile. Il apparaissait important de définir clairement le statut de cette commission, ainsi que celui de la CODEMS et de déclarer expressément dans les statuts que l'association entretient des liens privilégiés avec ces deux commissions qui sont des commissions légales et non pas statutaires.*

Séance du 17 décembre 2012

Modification des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des articles 35bis et 46 des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (suite)

---

*La deuxième modification concerne l'article 35 qui traite de la répartition des frais financiers. La version actuelle de cet article 35 prévoit une répartition des frais financiers liés aux dépenses d'investissement des homes à raison de 50 % selon la population légale de chaque commune et de 50 % selon la population légale pondérée par l'indice de capacité financière de la commune. Or, comme vous le savez, cet indice de capacité financière deviendra caduc le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il a fallu trouver une autre clef de répartition. Les délégués de l'ACSMS ont retenu comme nouvelle clef, la même que celle qui prévaut pour les autres frais des différents organes de l'association, à savoir 75 % selon le nombre d'habitants (population légale) et 25 % selon la population légale de chaque commune, pondérée par l'indice de potentiel fiscal de la commune. Comme vient de le souligner la Présidente de la Commission financière, ce nouveau mode de calcul est favorable à la Ville de Fribourg, puisque nous pourrons économiser environ 135'570 francs par an. Quant à la répartition des frais de fonctionnement de la CODEMS, elle devra également être revue en fonction de cette nouvelle clef. Il en résultera une économie de 2'000 francs pour Fribourg.*

*La troisième modification concerne l'autorisation donnée à l'ACSMS de contracter un emprunt. En effet, depuis de nombreuses années, plusieurs EMS font part de difficultés de trésorerie en raison du retard de 18 mois avec lequel la CODEMS leur rembourse leurs frais financiers. Pour pallier le manque à gagner subi par les EMS, elle leur verse des intérêts de retard. Ces intérêts moratoires ont des taux variant en fonction des taux auxquels sont soumis les différents EMS. Face à cette situation insatisfaisante, l'Assemblée des délégués a adopté une nouvelle disposition statutaire autorisant l'ACSMS à contracter un emprunt unique d'un montant maximal de 8 millions de francs sur une durée de dix ans pour solder définitivement le retard. Cette somme de 8 millions de francs correspond à l'estimation de ce qui sera au plus nécessaire au rattrapage des frais financiers d'une année. La période de dix ans a été choisie afin d'amortir l'emprunt à des conditions raisonnables. Outre le fait que les taux d'intérêts sont particulièrement favorables actuellement et même inférieurs au taux moyen de l'intérêt moratoire versé aux EMS, cette solution offre le double avantage de régler définitivement le décalage de paiement financier aux EMS, tout en permettant aux communes d'économiser un montant très substantiel d'intérêts moratoires.*

*C'est pour toutes ces raisons que le Conseil communal vous prie d'accepter ces modifications."*

M. Louis Castella (UDC) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe UDC se réjouit de l'unification des clefs de répartition des frais de l'ACSMS, ainsi que de la suppression du décalage du remboursement des frais financiers des EMS. C'est à l'unanimité qu'il acceptera les modifications statutaires présentées.*

Mme Christa Mutter (Verts) précise ce qui suit :

*"Le groupe des Verts a étudié ce message d'une façon aussi intense, passionnée et approfondie que tous les autres groupes. Au terme de nos réflexions, nous vous proposons d'accepter cet arrêté, dicté par la législation cantonale, l'intense amitié intercommunale et par le bon sens."*



Séance du 17 décembre 2012

Modification des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des articles 35bis et 46 des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (suite)

---

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime comme suit :

*"Le groupe DC/VL accepte unanimement l'arrêté ACSMS. Je ne le dis pas en toutes lettres pour imiter le 'CC' qui, en première page du message n'explique pas non plus les acronymes FASDS, CODEMS, HMS, SAS... Merci."*

M. Raphaël Casazza (PLR) déclare ce qui suit :

*"Le groupe libéral-radical a pris connaissance du message n° 19 du Conseil communal et l'en remercie. Il approuve la nouvelle clef de répartition des frais financiers des EMS, ainsi que celles des frais de fonctionnement de la CODEMS qui permettront de diminuer la charge de la Ville de près de 140'000 francs par an.*

*En outre, il approuve également la disposition permettant à l'ACSMS de recourir à un emprunt allant jusqu'à 8 millions de francs, ce qui se traduira notamment pour la Ville par une diminution des intérêts moratoires. En conclusion, le groupe PLR vous invite à accepter cet arrêté."*

Mme Sidi Nur Manguay (PS) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe socialiste a examiné attentivement le message n° 19 du 13 novembre 2012 du Conseil communal concernant la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux. Notre groupe approuve les modifications des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des nouveaux articles 35bis et 46 des statuts de l'Association pour l'adapter à la nouvelle législation sur la péréquation financière intercommunale.*

*Cela dit pour le fond, quant à la forme du message nous avons un petit regret. Wir bedauern, dass eine deutsche Übersetzung fehlt."*

M. Vincent Pfister (PCS) précise ce qui suit :

*"Le groupe chrétien social accepte bien entendu cette modification des statuts."*

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Séance du 17 décembre 2012

Modification des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des articles 35bis et 46 des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) (suite)

---

Vote d'ensemble

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 68 membres présents dans la salle, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- les statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (CSMS);
- la loi du 7 mars 2010 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI);
- le message n° 19 du Conseil communal du 13 novembre 2012;
- les décisions de l'Assemblée des délégués du 20 mai 2012;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Les modifications des articles 6 et 35 ainsi que l'introduction des nouveaux articles 35bis et 46 des statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux sont acceptées.

Article 2

Les modifications apportées aux statuts de l'Association des communes pour les services médico-sociaux sont sujettes à référendum facultatif, conformément aux articles 52, 111, 112 et 113 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 17 décembre 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Jean-Pierre WOLHAUSER

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

ooo

Séance du 17 décembre 2012

**7. Examen du budget de  
fonctionnement 2013**

**A. DE LA COMMUNE**

Discussion générale

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen du budget. Une demande de renvoi demeure néanmoins possible.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

*"Malgré sa volonté d'équilibrer le budget, le Conseil communal a dû arrêter sa prévision pour 2013 avec un déficit de près de 4,5 millions de francs, ce qui représente 2.27 % du total des produits.*

*Je ne vous commenterai pas le message que nous avons voulu le plus exhaustif possible et qui donne des explications claires sur la situation.*

*Au nom du Conseil communal, voici néanmoins quelques réflexions plus générales.*

*Malgré une hausse de la population de notre ville – dont heureusement de nouveaux contribuables (progression d'environ 0,6 % entre 2010 et 2011, dernier chiffre connu), le Conseil communal s'est montré très prudent par rapport à la progression des revenus fiscaux calculés par l'Etat pour les années 2011, 2012 et 2013.*

*Alors que le produit de l'impôt représente environ 65 % de la somme totale des recettes d'une commune, il ne représente que 35 % pour le Canton. L'incidence de la fiscalité est donc multipliée par deux pour les communes. C'est par la prise de conscience de cette proportion que l'on comprend mieux les liens de dépendances des communes à l'égard de l'Etat. Pour 2013, les prévisions de recettes fiscales des personnes physiques ont été 'temporisées' par le Conseil communal et maintenues au niveau de celles de 2012. Ces dernières avaient d'ailleurs déjà été estimées de manière prudente. Pour les revenus provenant de la fiscalité des personnes morales, le Conseil communal n'a pas retenu d'augmentation; il a même prévu une diminution du produit des impôts sur le bénéficiaire et le capital des entreprises.*

*Avec un tel scénario, il est très difficile de garantir l'équilibre budgétaire, quand, dans le même temps, les charges liées progressent de 1,9 %. La marge d'intervention du Conseil communal se réduit comme peau de chagrin. En 2013, on passe en dessous des 10 % de la totalité des charges à assumer. Pour garantir l'équilibre budgétaire, attendu par tous, la croissance des charges doit s'accompagner d'une progression des recettes. Tel n'est pas le cas en 2013 et la diminution des charges est, pour le Conseil communal quasi impossible. Si l'on cumule les rubriques de charges 35 et 36 des comptes par nature, on arrive à une hausse entre 2012 et 2013 de 4,1 millions de francs. Seule la participation à l'Agglomération diminue de 0.7 million de francs.*

*L'explosion des charges d'aides sociales, réglementées par la législation cantonale, constitue la partie majeure de cette hausse. En outre, les nouvelles dispositions réglementaires du Canton en matière d'accueil de la petite enfance imposent aux communes de nouvelles dé-*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*penses liées (crèches-AES). Par ailleurs, la faible participation de l'Etat est destinée aux parents et non aux collectivités publiques qui doivent en outre assumer les investissements. On ne saurait non plus oublier les charges liées aux écoles et celles découlant des aides aux personnes âgées (EMS, soins à domicile, frais financiers ....).*

*Le Conseil communal doit aussi constater que des tâches supplémentaires découlent pour la Ville de ces nouvelles charges financières. Elles devront être assumées avec l'effectif actuel de chaque service. Néanmoins, pour pouvoir remplir à satisfaction certaines tâches particulières, de nouveaux postes sont nécessaires (gestion des AES, enregistrement des étrangers, concierge pour les nouvelles écoles ....).*

*Le Conseil communal tient à relever que le maintien de la rigueur budgétaire de ces dernières années a porté ses fruits. Il n'en est pas moins conscient qu'il lui faudra encore renforcer cette rigueur ou trouver de nouvelles sources de revenus pour maintenir les prestations dont profite actuellement la population. Les services de ce type sont aussi un élément de l'attractivité de notre ville. Dès le mois de janvier 2013, à l'occasion de ses séances stratégiques, le Conseil communal mènera des réflexions approfondies en matière de recettes. Il suivra aussi de près l'évolution de la situation économique générale, suisse, voire européenne dans le domaine fiscal.*

*Depuis de nombreuses années, le Conseil communal œuvre à la mise en place de plusieurs objectifs fondamentaux qui auront des effets positifs à moyen et long termes. On peut citer notamment la redynamisation du secteur de la Gare, avec le futur Solitaire, le nouveau bâtiment d'Agora..., l'achat avec l'Etat du site de Cardinal et l'implantation d'un parc technologique, des contacts privilégiés avec les entreprises déjà actives sur son territoire ou le suivi de plusieurs PAD qui permettront de nouvelles affectations et constructions dans notre cité ...*

*Le Conseil communal de la capitale est pleinement conscient qu'il devra répondre aux effets liés à la croissance de la population et aux nouvelles exigences de celle-ci, ainsi qu'aux grands enjeux qui seront les défis à venir des villes de notre canton et de la Suisse. Ne faudrait-il pas méditer cette maxime : on peut certainement être bon tout seul, mais on est toujours meilleur à plusieurs !*

*Le Conseil communal a besoin de votre soutien et vous prie d'adopter ce budget 2013."*

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"Afin de répondre aux exigences de la loi sur les Communes, la Commission financière a procédé à un travail d'analyse approfondi en s'appuyant sur le message du Conseil communal n° 18 du 13 novembre 2012 concernant le budget de la Ville de Fribourg et des Services industriels, ainsi que sur les échanges qu'elle a eus avec tous les conseillers communaux. Selon une procédure établie, chacune des directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal accompagnés de leurs chefs de service lors de cinq séances plénières.*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*La Commission a pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions de travail: tout d'abord nous avons reçu les documents suffisamment tôt pour procéder à leur examen en profondeur. Par ailleurs, la qualité des discussions ainsi que la volonté de clarté et de transparence qui ont prévalu lors de ces échanges nous ont permis de récolter les informations et explications nécessaires sur les enjeux stratégiques et sur des questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal.*

*Au nom de la Commission, j'aimerais adresser mes remerciements au Conseil communal, aux chefs de service, en particulier à M. J. Pollet, et aux collaborateurs pour leur disponibilité, leur engagement sans faille et les contributions de qualité qu'ils nous ont fournies lors de cette procédure d'examen budgétaire. Un merci particulier à M. A. Pillonel, qui a rédigé les procès-verbaux de la Commission financière. J'aimerais terminer en remerciant mes collègues de la Commission financière de l'esprit très constructif dans lequel nous avons pu mener nos débats ces dernières semaines.*

*Dans son message concernant au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget qui se présente comme suit :*

Total des produits :	220'381'315 francs
Total des charges :	224'837'790 francs
Excédent des charges :	4'456'475 francs

*Ce budget présente un déficit de 2.27% du total des produits (imputations internes déduites), soit le déficit le plus élevé de ces trois dernières années, en nette augmentation par rapport à celui de l'année dernière, rompant ainsi la tendance à la diminution du déficit amorcée ces dernières années.*

*La Commission financière est préoccupée par le niveau du déficit budgétaire 2013, car il résulte de l'évolution divergente de deux paramètres économiques: d'une part, un taux élevé d'augmentation des charges (+1,9% sur l'ensemble du budget 2013), principalement dû aux charges relatives à l'aide sociale et à la petite enfance, et, d'autre part, un faible taux de croissance des recettes (+0,5%). Cet effet de ciseaux (illustré dans le graphique figurant à la fin du Plan financier) tend à se poursuivre dans les prochaines années. L'évolution de la santé financière de notre Ville dépend du contexte économique: soit une reprise économique se dessine, suivie d'une reprise des recettes fiscales, comme le suppose le Canton, soit on assiste à un ralentissement de longue durée, et la situation va encore se détériorer. La prévision économique est toujours un exercice difficile, qui est singulièrement compliqué dans l'environnement actuel caractérisé par l'extrême volatilité des marchés et les difficultés économiques structurelles de nos principaux partenaires de la zone euro. Néanmoins, nous pouvons relever que les récentes prévisions économiques dessinent un chemin plutôt positif pour la Suisse pour 2013, et mieux encore pour 2014<sup>1</sup>, ce qui constitue déjà un élément favorable pour le Canton et pour la Ville. Mais il est certain que les prochains temps – les prochaines années – seront difficiles pour nos finances publiques.*

*C'est dans ce contexte tendu que la Commune de Fribourg doit investir pour réaliser des projets indispensables, voire urgents (infrastructures pour la petite enfance, éducation, assainissements énergétique et sanitaire). Ces investissements sont les vecteurs de l'attractivité de notre*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*cité: améliorer l'offre et la qualité de l'éducation à Fribourg représente un actif pour les habitants de notre Ville, mais aussi pour attirer de nouveaux contribuables. Il y a là une carte à jouer, et la Commission financière encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts pour améliorer les conditions cadres et faciliter la création de nouveaux emplois en ville de Fribourg. Au-delà de ces considérations sur le contexte général du budget, nous aimerions relever les éléments particuliers suivants:*

- *L'évolution des recettes fiscales de la Commune a retenu l'attention particulière de notre Commission. Le rendement de l'impôt sur les personnes physiques accusera une stagnation en 2013 et le rendement des impôts sur les personnes morales diminuera (-0,3 million). Cette évolution des recettes de l'impôt reste préoccupante (nous l'avions déjà évoquée lors de l'examen du budget 2012). Il faut rappeler que les recettes fiscales de la Commune ont été annuellement amputées d'une dizaine de millions de francs par les décisions du Grand Conseil de 2003 à 2011 visant à diminuer la charge fiscale (diminutions du barème fiscal ainsi que révision et suppression de certains impôts).*

*J'ai pris note que dans la présentation qu'elle vient de faire, Mme la Directrice des Finances a annoncé que le Conseil communal mènerait une réflexion approfondie pour trouver de nouvelles ressources. Nous soutenons cette démarche et nous nous réjouissons d'y être associés.*

- *La Commission financière a examiné les rubriques permettant d'améliorer les revenus de la Ville. Elle s'est notamment intéressée au degré de couverture des taxes sur les déchets. En vertu du principe du pollueur-payeur, la législation cantonale exige un taux de couverture de 70 % au minimum (ce taux pouvant aller, selon un récent arrêt du Tribunal fédéral, jusqu'à 100 %). Le chapitre des déchets (rubrique 530) du budget 2013 est couvert à 85 % (87% au budget 2012). La Commission a demandé au Conseil communal de lancer une réflexion sur la possibilité d'accroître le degré de couverture de la rubrique 'déchets', notamment au moyen d'une augmentation de la taxe poubelle<sup>2</sup>. Une discussion à partir de données chiffrées aura lieu avec le Conseil communal durant la première partie de 2013.*
- *Au niveau de la politique du personnel, la Commission comprend la création de nouveaux postes, dont plus de la moitié sont liés aux besoins accrus des écoles (AES et conciergerie). La Commission soutient toutes les démarches entreprises visant à soutenir les parents dans leur organisation quotidienne (AES, tables de midi). Les nouveaux engagements en milieu scolaire vont déployer tous leurs effets en 2014, et la masse salariale va encore augmenter.*
- *La Commission s'est naturellement interrogée sur les possibilités de diminuer les dépenses communales. Nous le savons: le Conseil communal possède extrêmement peu de marge de manœuvre pour procéder à des coupes dans son budget car la majeure partie de ses dépenses sont liées. Néanmoins, la Commission demande au Conseil communal de procéder à une évaluation en profondeur de ses services afin d'explorer toutes les possibilités de synergies entre les services et à l'in-*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

térieur de ceux-ci. La Commission est prête à apporter sa contribution à cette réflexion.

- Enfin, nous devons rappeler les postes de charges importants dont les coûts vont augmenter ces prochaines années, tels que l'assainissement de la décharge de la Pila, l'adaptation de la Caisse de pension aux nouvelles exigences légales, le projet d'agglomération ou encore la participation à des collectivités publiques (home, écoles, etc). Ces défis requièrent une gestion rigoureuse, mais surtout des solutions innovantes, notamment dans le renforcement des collaborations intercommunales. La fusion avec les communes environnantes reste la solution optimale aux défis futurs de notre Ville.

Lors de la procédure d'examen du budget 2013 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse. Aucune proposition de modification de rubrique n'a été soumise par l'un des membres de la Commission. Lors de sa séance du 7 décembre 2012, la Commission financière, siégeant en présence de dix de ses membres, a approuvé sans modification - par 7 voix contre 2, et 1 abstention - le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2013. La Commission propose au Conseil général de faire de même en approuvant le budget de fonctionnement 2013 sans modification."

<sup>1</sup> Selon l'OCDE, le taux de croissance en Suisse sera de 0,8 % en 2012, de 1,1 % en 2013 et de 2,3 % en 2014; le Groupe d'experts de la Confédération prévoit 1 % en 2012, 1,3 % en 2013 et 2 % en 2014, le KOF 1,3 % en 2013 et le Crédit Suisse 1,5 %.

<sup>2</sup> Pour rappel: la réglementation communale sur les déchets donne la compétence de déterminer le niveau de la taxe de base (taxe fixe) au Conseil général et celle de définir la taxe au sac au Conseil communal.

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe socialiste a attentivement examiné le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Fribourg. A l'instar, j'imagine, de tous les autres groupes, nous regrettons que le budget qui nous est soumis fasse remonter à notre mémoire les budgets rouge foncé de la précédente législature, d'autant plus que le budget de 2012 nous laissait espérer que l'équilibre financier était désormais à porter de main. Ceux d'entre nous qui, comme moi, ne siègeraient pas entre 2005 et 2010, ont pu constater à la lecture de la page 2 du message de l'Exécutif qu'à cette époque le déficit était bien plus élevé que celui de 2013, puisque ce déficit représentait entre 1,27 % et 4,09 % du total des recettes nettes. Aujourd'hui, nous en sommes à 2,27 %.

Notre groupe le concède volontiers, mais c'est un argument un peu léger pour approuver ce budget 2013. Il serait également un peu facile de simplement renvoyer aux comptes de ces dernières années, puisque malgré la présentation de budgets déficitaires, les comptes depuis 2007 ont toujours été bouclés avec un résultat positif. En revanche, si l'on constate que le déficit du budget de 2013 se situe toujours en dessous de la moyenne des huit dernières années, soit 2,27 % pour une moyenne de 2,32 %, malgré un contexte général qui s'est fortement dégradé au détriment de la Ville et qui pèse lourdement sur ses finances, alors, on ne peut que saluer la bonne gestion du Conseil communal. Cette bonne gestion se traduit précisément dans ce budget 2013 déficitaire. Cela peut sembler peut-être paradoxal, mais comme l'a déjà relevé la Présidente de la Com-

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*mission financière, ces dernières années le Grand Conseil a pris une série de décisions qui ont amputé les recettes fiscales de la Commune pour de 10 millions de francs.*

*Dans le contexte de croissance démographique élevée enregistrée depuis quelques années dans notre canton et en considérant les besoins croissants en infrastructures qui en découlent, l'impact de ces coupes fiscales sur les finances des communes fribourgeoises est loin d'être négligeable. La Ville de Fribourg est particulièrement touchée, comme le démontre notamment la forte croissance des charges liées à l'Aide sociale et aux Ecoles.*

*Or, le groupe socialiste note que malgré ce contexte difficile (diminutions des recettes fiscales suite à des décisions prises par le Canton, augmentation des charges découlant de la situation de ville centre pour l'aide sociale, hausse des dépenses pour les écoles en raison de la croissance démographique), le déficit du budget qui nous est soumis ce soir se trouve malgré tout en dessous de la moyenne des dernières années, comme je l'ai déjà relevé. Cela démontre que le Conseil communal gère au mieux la petite marge de manœuvre que les innombrables contraintes légales et factuelles lui laissent. Le groupe socialiste le constate avec satisfaction.*

*Ce qui nous réjouit carrément, c'est que le budget 2013 traduit non seulement la rigoureuse gestion du Conseil communal de notre Ville, mais également le fait qu'il ne se contente pas uniquement de cette tâche. Il reste à l'écoute de la population et entend ses besoins. La Commune ne succombe pas à la tentation de geler ou de réduire précipitamment les dépenses, mais crée de nouveaux postes là où le besoin est le plus urgent, dote une fonction de moyens indispensables – je me réfère ici au poste de déléguée à l'intégration et à la nouvelle rubrique 100.318.02 'projets d'intégration' ou met encore en place de nouvelles prestations, telles que les 'tables de midi'. Seul petit bémol : notre groupe aurait souhaité que dès leur création, ces 'tables de midi' prennent en charge les enfants durant toute la pause de midi. Ca ne sera malheureusement pas le cas dans un premier temps.*

*Vous l'aurez compris, malgré un déficit budgétaire auquel, selon les prévisions du plan financier 2013 – 2017 nous devons malheureusement peut-être nous habituer ces prochaines années – notons toutefois en passant, sans que la limite des 5 % imposant la hausse des impôts soit atteinte – le groupe socialiste soutiendra le budget de fonctionnement 2013 et vous invite à faire de même.*

*Nous soutiendrons également le budget d'exploitation des SI qui, à leur habitude et pour notre plus grande satisfaction, se portent fort bien."*

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration ci-après :

*"Lors de la précédente séance consacrée au budget, qui s'est tenue le 12 décembre 2011, je m'étais fondu d'une lettre au Père Noël, qui restera à jamais gravée dans vos mémoires. (cf. procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011, pages 388 – 389). Cette petite farce nous avait permis d'adresser à l'illustre vieillard trois vœux. Le premier était un délégué au développement durable. Le père Noël, par l'entremise du Conseil communal, nous a exaucés. Nous le remercions. Nous sommes*



Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*heureux que le Conseil communal prenne les devants en la matière et nous souhaitons de tout cœur que l'on donnera à ce délégué les moyens logistiques et financiers pour mener à bien son travail.*

*Comme deuxième vœu, nous avons demandé une diminution des dépenses d'entretien des routes et chaussées qui étaient mal menées notamment par les trains routiers empruntant les routes communales. Encore une fois, nous avons été exaucés. Non seulement ce poste a subi une diminution de 100'000 francs, mais en plus, la situation du trafic en ville est devenue tellement chaotique aux heures de pointe qu'il faudrait vraiment être payé à l'heure pour traverser la ville au volant d'un camion.*

*Notre troisième vœu était un budget 2013 équilibré. Alors là, c'est sûr, nous n'avons pas tout à fait été exaucés. Mais on n'en est pas loin ! Il est sûr qu'un budget, c'est plus propre lorsqu'il est à zéro, mais pour une commune il est compréhensible d'être en négatif, surtout avec l'entrée en vigueur du diktat du plan Harnos.*

*En outre, après examen du budget, nous devons nous résoudre à dire qu'il est très difficile de faire mieux avec une progression générale – mais qui semble maîtrisée – des charges et une stagnation des recettes fiscales.*

*Ce budget nous donne l'occasion d'émettre trois commentaires supplémentaires. Nous aimerions d'abord souligner la très bonne idée de la mise en place des 'Mittagstisch'. C'est exactement ce que nous aimons : un acte 'citoyen' pour les citoyens et, qui plus est, pas loin d'être autofinancé. Bravo pour cette belle initiative ! Ensuite, puisque l'on parle d'autofinancement, nous aimerions nous rallier à la proposition de rendre le chapitre des déchets auto finançables. A cette fin, le groupe des Verts soutiendra l'initiative d'une hausse des taxes poubelles proposée par la Commission financière. Nous pensons qu'il est de notre devoir de citoyens de payer pour l'élimination de nos propres déchets. L'idéal serait bien entendu d'en produire moins.*

*Enfin, nous avons remarqué une augmentation des prévisions de consommation de sel pour 2013. Nous voulons ici redire qu'il n'est pas forcément nécessaire de saler les routes plus que nécessaire; des pneus neige et de bonnes chaussures devraient amplement faire l'affaire. C'est dans ce genre de petite dépense que nous pensons possible de trouver un équilibre financier, parce que malgré tout, l'équilibre n'est pas là.*

*A la lecture du budget il me vient à l'esprit une phrase marquante de V. Tchernomyrdine, ancien premier ministre de Russie : 'on voulait faire au mieux, mais finalement on a fait comme d'habitude'. En effet, un budget déficitaire est un peu une tradition en ville de Fribourg. Depuis 1990 l'intégralité des budgets a été déficitaire, que le gouvernement soit de gauche ou de droite, frôlant parfois la barre fatidique des 5 %. C'est vrai qu'un budget déficitaire ce n'est pas beau, mais relativisons un peu. Ce qui manque vraiment d'esthétique à nos yeux, ce n'est pas un budget déficitaire, mais un excédent de charges aux comptes. Sur ce point, je me réfère aux résultats des comptes des années précédentes. Nous pouvons observer deux exercices avec un excédent de charges, dont l'un carrément dramatique en 2005 pour six exercices terminés en beauté avec un excédent des produits. C'est ce que j'appellerais ici l'effet J. Pollet.*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*Je préciserai quand-même que Tchernomyrdine faisait référence à la catastrophe du 'Koursk'. Espérons que nous aurons une fin budgétaire moins tragique.*

*Un budget, qui plus est pessimiste, reste avant tout un outil de travail. Ne perdons donc pas de vue que le but de l'année 2013, ce n'est pas de tenir le budget au plus négatif, mais de transformer les inconnues budgétaires volontairement pessimistes en résultat positif, lors des comptes de 2013. C'est, nous pensons, le plus important. A cette fin, une solution : faire attention dans tous les départements à freiner au maximum les dépenses inutiles, mêmes minimales, le diable ne se cache-t-il pas dans les détails ?*

*A la suite de ces considérations et en espérant n'avoir pas fait trop long, le groupe des Verts soutiendra le budget de fonctionnement 2013."*

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime comme suit :

*"Le Conseil communal a travaillé très dur et la Ville de Fribourg va enfin recueillir les fruits de ce travail.' Telle était en substance, la déclaration 'prémonitoire' de Mme la Directrice des Finances lors du débat sur le budget 2012, il y a tout juste une année (cf. procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011, page 394). Alors ce Conseil communal qui travaille si durement se serait-il relâché depuis ?*

*On peut se poser la question dès lors qu'il nous présente aujourd'hui un budget 2013 avec un déficit de 4,4 millions de francs, représentant 2,3 % du total des produits. L'Exécutif nous explique cette dégradation en raison de la diminution des recettes fiscales et de la hausse des charges sociales et des écoles.*

*En ce qui concerne la baisse des recettes, il s'agit bien évidemment de la même rengaine qui revient chaque année, reprise en chœur par le Conseil communal et la Commission financière : c'est la faute aux décisions du Grand Conseil. Alors, de nouveau, permettez-moi de rappeler deux ou trois choses. Premièrement, puisque c'est d'abord l'impôt sur le bénéfice qui recule, il ne faut pas oublier que de 2003 à 2013 les recettes de cet impôt ont progressé de 50 %. La Commune percevait 11 millions de francs en 2003, elle compte percevoir à ce titre près de 17 millions en 2013, malgré les baisses d'impôt et malgré la bascule fiscale résultant de la reprise par l'Etat du réseau hospitalier. Abstraction faite de cette bascule fiscale, les recettes de l'impôt sur le bénéfice auraient même progressé de 65 % durant cette même période.*

*Au sujet de la stagnation des recettes provenant des impôts sur les personnes physiques, il faut aussi voir la réalité en face. C'est d'abord et surtout la politique du Conseil communal dans tous les domaines, aussi en matière d'aménagement et de circulation, qui dissuade des contribuables à s'établir en ville. Résultat : les recettes fiscales stagnent, alors qu'au niveau cantonal, elles ont progressé de 30 % malgré les réductions d'impôt. Le fait que la ville de Fribourg enregistre une croissance démographique trois fois inférieure à celle du canton est aussi un signe de manque d'attractivité.*

*Enfin, à supposer qu'aucune baisse d'impôt n'ait été votée ces dix dernières années, je suis intimement convaincu, compte tenu de*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*l'état d'esprit qui règne au Conseil communal et également au Conseil général, que toutes les éventuelles recettes supplémentaires auraient été largement dépensées dans des projets superflus de sorte que la situation financière de la Ville ne serait pas meilleure que ce qu'elle est actuellement.*

*En parlant de projets superflus, je m'étonne de constater les dépenses supplémentaires inscrites au budget pour des chargées de communication et déléguée à l'intégration : + 27'000 francs pour la politique d'informations, + 60'000 francs pour des projets d'intégration, + 18'000 francs de cotisations à des associations professionnelles ! Sur ce dernier point, il faut qu'on m'explique quel type d'association peut exiger de ses membres 18'000 francs de cotisations ! A titre de comparaison, je m'acquiesce également d'une cotisation à mon association professionnelle. Elle me coûte 190 francs par année. M. V. Jacquat pourra aussi vous le confirmer. Vous, pour deux demi-postes vous en êtes à 18'000 francs ! Si, enfin, le Conseil communal menait une réflexion de fond portant sur toutes les rubriques budgétaires, je suis convaincu qu'une bonne partie du chemin pourrait être faite. Seulement pour cela, il faut une volonté politique et du courage. Au contraire, le Conseil communal paraît se complaire dans la politique des déficits avec l'approbation complice – j'en conviens – de la majorité dépensière du Conseil général, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.*

*Mais, M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, nous sommes en Suisse, pas en France, ni en Grèce et la norme en Suisse, c'est l'équilibre budgétaire à tous les niveaux, Confédération, cantons et communes. Le Conseil d'Etat qui a dû boucler son budget 2013 par un prélèvement sur la fortune – ce qui est du reste critiquable – a au moins annoncé sans tarder des mesures de nature structurelle pour retrouver l'équilibre budgétaire dès 2014. En ville de Fribourg, rien ... rien. C'est le silence radio. Circulez, il n'y a pas de problème. Cette attitude ou cet attentisme de la part du Conseil communal est pour nous incompréhensible. Nous entendons ce soir que le Conseil communal mènera une réflexion de fond pour accroître les recettes, mais évidemment rien n'est dit sur les dépenses. Or, il s'agirait également de mener une réflexion sur les charges. Nous attendons du Conseil communal qu'il assume ses responsabilités, c'est-à-dire qu'il nous présente, à l'instar du Conseil d'Etat, un plan d'action pour atteindre l'équilibre budgétaire dans un délai raisonnable.*

*Cet attentisme est dangereux compte tenu des grands défis également financiers qui attendent notre Commune, qu'il s'agisse de la Caisse de pension ou de la décharge de la Pila. C'est aussi évidemment un très mauvais signal envoyé à nos éventuels partenaires d'une fusion.*

*J'ai été attentif, ces derniers jours, aux budgets présentés par les communes de l'agglomération. Aucune d'entre elles ne présente, évidemment en proportion, un déficit aussi élevé que celui de la Ville de Fribourg.*

*En ce qui concerne l'augmentation des dépenses d'aide sociale, je ne doute pas que nous payions là également les effets néfastes de la libre circulation des personnes. Un rapport du Conseil d'Etat est du reste attendu. En attendant, j'estime qu'il faut intensifier la lutte contre les fraudes à l'aide sociale et rapidement évaluer les moyens d'action à mettre en œuvre pour limiter les prestations sociales aux ressortissants euro-*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*péens. Mais j'en conviens, cela concerne plus spécifiquement la loi cantonale, voire la politique fédérale sur les accords bilatéraux.*

*En matière d'investissements, les programmes sont aussi trop ambitieux pour notre commune avec comme conséquence une hausse de près de 4 millions de francs de charges financières à l'horizon de 2017. Nous y reviendrons plus tard lors du débat consacré au plan financier. Nous demandons également au Conseil communal de réévaluer les investissements en fonction de leur absolue nécessité et non de ce qui est simplement souhaitable.*

*Compte tenu de ces considérations, vous comprendrez que le groupe UDC ne peut pas accepter ce budget de fonctionnement et que, par conséquent, il vous en propose le renvoi, évidemment sans illusion aucune sur l'issue de cette demande de renvoi. En finalité, il refusera de voter ce budget de fonctionnement. Nous acceptons en revanche le budget des Services industriels et tenons aussi à saluer l'action de M. S. Maret à la tête des SI, notamment en matière de bonne gestion financière, puissent certaines et certains ici présent en prendre de la graine."*

Rapport du groupe libéral-radical

M. Vincent Jacquat (PLR) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le message n° 18 du Conseil communal du 13 novembre 2012 ainsi que le budget 2013 de la Ville de Fribourg et celui des Services industriels. Nous tenons d'abord à remercier Mme M. Genoud-Page, de même que ses collègues du Conseil communal, ainsi que M. J. Pollet, de la préparation de ce budget.*

*L'an passé, dans le cadre de l'examen du budget de 2012, notre groupe avait formulé plusieurs critiques et transmis trois recommandations au Conseil communal. Il est intéressant de les rappeler :*

- 1. Fixer des priorités;*
- 2. Faire des choix clairs et donc renoncer à certaines dépenses;*
- 3. Présenter un budget équilibré.*

*Parmi ces trois objectifs, un seul peut être considéré comme atteint. En effet, le Conseil communal a fixé le développement de nos infrastructures scolaires et parascolaires comme priorité. Pour ce qui est des deux autres objectifs, nous remarquons que les dépenses nettes augmentent dans la majorité des rubriques comptables et force nous est malheureusement de constater que pour la 22<sup>ème</sup> fois consécutive, le budget de la Ville de Fribourg est déficitaire. Il ne respecte donc pas l'équilibre budgétaire tel que demandé par l'article 87, alinéa 3 de la loi sur les Communes.*

*Avec un seul objectif atteint sur trois, l'avis du groupe libéral-radical est très partagé. Le résultat budgété se détériore de 3,2 millions de francs par rapport au budget 2012 et de plus de 6 millions par rapport aux comptes 2011.*

*Il existe néanmoins quelques points positifs que nous souhaitons relever.*

*Tout d'abord, la diminution du coût de la dette avec la réduction des intérêts passifs de 650'000 francs par rapport au budget 2012*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

et de 600'000 francs par rapport aux comptes 2011. Mention particulière pour la gestion de la trésorerie à M. J. Pollet et au département des Finances. La rubrique 31 'biens, services et marchandises' présente une légère hausse de 0,5 % par rapport au budget 2012 et une baisse de plus de 300'000 francs par rapport aux comptes de 2011. Disons-le, ces chiffres sont en dessous des critères de croissance des charges retenus dans les plans financiers et méritent d'être relevés, même si les charges de cette rubrique restent à un niveau très élevé.

Si notre groupe se réjouit des décisions prises dans le domaine scolaire et parascolaire, nous devons constater que celles-ci ne sont finalement qu'un rattrapage suite aux manquements de ces dernières années. Le Conseil communal de la précédente législature n'ayant pas considéré les investissements scolaires comme prioritaires, les surcoûts qui aujourd'hui plombent le budget de 2013 sont le résultat des choix politiques effectués lors de cette période administrative passée. Nous déplorons devoir agir dans l'urgence, mais la réalité démographique et la situation de nos écoles nous obligent à accepter l'augmentation nette d'un million de francs du chapitre Ecoles par rapport au budget de 2012.

Mais ces points que nous pouvons considérer comme positifs ne cachent malheureusement pas une situation financière qui se détériore. Les progressions des rubriques 'institutions et assurances sociales' et des charges sociales le confirment. La situation économique est difficile. Dans un tel contexte, les critères de croissance retenus pour le calcul du produit des impôts sur le revenu nous semblent très optimistes (+ 3,5 % par rapport à 2012), alors que l'inflation est quasiment nulle et que les augmentations de salaires seront en moyenne de l'ordre de 1 % en 2013, sans compter la hausse du chômage prévue. Le risque sur la position impôts sur le revenu est donc bien réel. Ce risque peut être estimé à environ 2 millions de francs, ce qui aggraverait d'autant le déficit, déficit qui se monterait alors à plus de 6,5 millions de francs, soit 3 % du total des revenus. Ajoutons à cela les augmentations prévues pour ces prochaines années, notamment 2 millions de francs par an pour la Caisse de prévoyance, et le seuil des 5 % est quasi atteint.

L'année dernière, nous avons affirmé que le budget de 2012 serait le meilleur de la législature et que de réelles économies devaient être à l'ordre du jour. La création de postes sans compensation ne va clairement pas dans cette direction. Aucune véritable économie n'a été entreprise, aucune réduction de dépense consécutive à des renoncements de tâches n'est envisagée. C'est regrettable.

Dès lors, une question se pose : notre Commune vit-elle au-dessus de ses moyens ? N'y a-t-il véritablement pas l'un ou l'autre domaines qui pourraient supporter une cure d'amaigrissement ? Prenons quelques exemples, comme le sous-chapitre 82 'subventions (culturelles)'. Si l'on enlève les subventions au Conservatoire et à Coriolis Infrastructures, qui sont des dépenses liées, il reste malgré tout 1,3 million de francs au budget. Prenons le chapitre 'Urbanisme et Architecture', les frais de personnel nets, c'est-à-dire en tenant compte des refacturations – ont progressé de plus de 230'000 francs en deux ans. N'y a-t-il pas des possibilités de synergie, et donc d'économies, avec d'autres départements, notamment avec le personnel de l'Administration générale ?

La rubrique 622.301.00 'Traitements' (du Cimetière) se monte à plus de 1'750'000 francs. 24 personnes y sont employées. Selon

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*la comptabilité, seuls 66'000 francs, soit 4 % des salaires sont imputés à d'autres services. Selon ce budget il y aurait donc 23 personnes sur 24 qui ne travailleraient que pour le Cimetière ! De deux choses, l'une : soit ce service est surdoté, soit la comptabilité des imputations ne reflète pas la réalité quotidienne du travail effectué.*

*Le groupe libéral-radical est conscient que la mission du Conseil communal n'est pas aisée et qu'il est plus facile d'exiger des économies ou de les approuver, mais c'est ainsi que fonctionne l'attribution des compétences entre les organes communaux. Il appartient au Conseil communal, maître de la gestion, de fixer des priorités dans la recherche des potentiels d'économies.*

*En conclusion, le groupe PLR ne souhaite pas compromettre les priorités décidées pour les écoles et les accueils extrascolaires dans le cadre du budget de 2013 et ne s'opposera pas au budget de fonctionnement de la Commune. Il demande néanmoins un gel des engagements pour le reste de la législature, ainsi que l'établissement d'une véritable comptabilité analytique qui nous permettra de juger réellement des dépenses engagées et des imputations entre les services communaux. Nous demandons au Conseil communal d'avoir le courage de sa politique et de compenser toute nouvelle augmentation de dépenses par une réduction de charges correspondante. En fonction de ces éléments, une partie du groupe libéral-radical s'abstiendra.*

*Le budget d'exploitation des Services industriels n'appelle pas d'observations particulières de notre part."*

Rapport du groupe démocrate chrétien/Vert'libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

*"En tant que représentant de notre groupe au sein de la Commission financière, je m'associe totalement aux remerciements adressés au Conseil communal et à M. J. Pollet, Chef du service des Finances pour leur disponibilité et leur esprit de collaboration qui ont prévalu à nos travaux.*

*Notre groupe exprime les plus vives inquiétudes et les plus grandes réserves quant au budget de 2013, notamment quant au déficit de plus de quatre millions de francs annoncé. Cette situation augure d'une période à venir qui sera caractérisée par des déficits successifs et d'une progression significative de l'endettement de la Commune, que vous conduirez vers une augmentation des impôts. Pourquoi en sera-t-il ainsi ?*

*Parce que le budget de 2013 est comparé à celui de 2012 dans la plupart des réflexions de la Commission financière et des discussions budgétaires au sein des différentes directions et que ce budget de 2012 ne sera de loin pas respecté. En effet, dans quelques jours, vous nous annoncerez que les résultats de l'exercice 2012 de la Ville de Fribourg sont dans le rouge et beaucoup plus mauvais que prévu initialement.*

*Parce que la plus grande partie des recettes de ce budget 2013 est conditionnée par les prévisions de rentrées fiscales et que vous avez retenu, notamment pour les produits de l'impôt sur le revenu, un taux de progression de 3,5 % par rapport à 2012. Pour nous, il s'agit d'un taux bien trop optimiste, même si vous le justifiez – et vous vous justifiez – en rappelant que ce sont les indicateurs retenus par le Canton, alors qu'en*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*juillet 2012, l'Etat de Fribourg a annoncé que les recettes fiscales pour les années 2013 à 2016 ne croîtront que de 0,5 % par an. L'expression n'était pas au conditionnel.*

- *Parce que, dans une période difficile, on se serre la ceinture et qu'on n'augmente pas l'effectif du personnel de 11 unités.*
- *Parce que la moyenne des investissements au cours des huit dernières années s'est élevée à 18 millions de francs et que pour la seule année 2013, les demandes d'investissement s'élèveraient – je parle au conditionnel – à 99 millions de francs !*
- *Parce que ce budget, comme le plan financier présenté traduisent un comportement fataliste. Vous semblez subir les événements plutôt que de les conduire. En effet, il n'y a aucune idée, suggestion, recherche ou réflexion qui pourrait laisser espérer une hausse des recettes, grâce à des incitations aux entreprises ou aux ménages à venir et donc à étendre l'assiette fiscale, c'est-à-dire le nombre d'assujettis sans augmentation de l'impôt.*
- *Parce que l'on ne sent pas une volonté de renverser le cours des choses et qu'au même titre que la sous-capitalisation de la Caisse de pension, tout cela vous apparaît comme normal.*
- *Parce que notre philosophie ne nous permet pas de voter contre des investissements scolaires, nécessaires et favorisant notamment le bilinguisme.*

*Notre groupe exprimera sa désapprobation à l'esprit et à la passivité de ce budget par une abstention générale de nos élus au vote final."*

Rapport du groupe chrétien-social

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit :

*"En préambule je dirai que le groupe chrétien-social est fier d'appartenir à la majorité dépensière de ce Conseil général, comme la qualifie M. S. Peiry.*

*Nous saluons la clarté et la transparence qui président à l'ensemble du budget, même si des lacunes subsistent en divers endroits par exemple une analyse des raisons de l'augmentation de l'aide sociale ou encore le trop fameux tableau des échelles de salaire toujours aussi peu significatif.*

*Ce budget joue sur la continuité des années précédentes. C'est une longue logique. Mais avec un déficit de 4,5 millions de francs, nous nous approchons sans doute d'un point de rupture. Il faudra tôt ou tard se poser la question soit d'une réduction sévère des dépenses en tranchant dans les services à la population, soit d'une augmentation de l'impôt. Ces questions ne pourront plus être taboues. Face à cette évolution, la fusion est un horizon incontournable, même s'il faut pour cela remettre en cause les privilèges de quelques-uns. Le PCS se félicite de constater que les conseils communaux ont enfin mis en route une politique plus volontariste vers cet objectif d'un centre cantonal fort.*

*Si le déficit prévu de 4,5 millions est préoccupant, plus préoccupante est encore l'évolution de la courbe de recettes face à celles des dépenses. Au lieu d'évoluer parallèlement, elles tendent à se croiser. Tous*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*les efforts de la Ville pour maintenir l'équilibre sont réduits à néant par les baisses d'impôt amènent la croissance ne se vérifie plus. Ces baisses permettent surtout aux plus riches d'échapper à leur devoir de solidarité.*

*Face à une situation difficile, le PCS félicite le Conseil communal d'avoir maintenu le cap et d'avoir continué à privilégier les services à la population plutôt que d'avoir choisi la voie d'un équilibre budgétaire à tout prix qui aurait été de toute manière illusoire. Le plus simple aurait été bien sûr de s'attaquer au personnel. Cela serait trop facile. N'oublions pas qu'un effort assez important lui sera déjà demandé dans le cadre de la recapitalisation de la caisse de pension.*

*Le PCS salue en particulier la volonté de maintenir et de développer le soutien à l'enfance, à travers les crèches, la deuxième année d'école enfantine, les accueils extrascolaires ou les 'tables de midi'. Dans le même sens, le coup de pouce supplémentaire pour les programmes d'intégration est le bienvenu. Je relèverai aussi la petite phrase qui est peut-être passée un peu inaperçue de M. S. Peiry qui prétend contre évidemment toute dignité humaine, réserver les prestations sociales aux seuls Européens; il va de soi que nous ne pourrions jamais accepter ce genre de propositions. Le maintien d'un soutien à la vie culturelle est aussi un apport important à la cohésion sociale. Nous nous en félicitons, au contraire des radicaux qui voudraient sabrer dans les subventions culturelles.*

*Au passage, le PCS a le plaisir de constater que les taxes sur les spectacles sont doublées. Un doublement qui montre, si besoin était, le succès du théâtre 'Equilibre' dont les opposants nous prédisaient qu'il ruinerait la Ville.*

*Le PCS encourage aussi le développement de la politique d'information de la Ville. Il déplore par contre que Fribourg n'ait toujours pas de M. ou Mme 'Energie'.*

*Les lamentations sur la dette n'ont également plus lieu d'être, grâce à la baisse continue des intérêts passifs de 8,5 à 3,9 millions de francs en dix ans.*

*Avec ces quelques remarques, le PCS acceptera le budget de la Ville tel qu'il nous est présenté en gardant le secret espoir que les comptes soient malgré tout plus favorables."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie tous les intervenants de leurs prises de position concernant ce budget 2013.

*"Je m'efforcerai de répondre aux questions soulevées par chacun, en apportant si nécessaire quelques commentaires. Merci au groupe socialiste d'apporter son soutien à ce budget. L'analyse que fait le PCS en matière d'aide sociale est très intéressante. Je rappellerai simplement que dans toute l'approche de la péréquation intercommunale, le domaine de l'aide sociale n'est pas inclus. Si l'on parvenait à inclure ce dossier dans cette péréquation intercommunale, ce serait un élément extrêmement important et une avancée très intéressante pour la Ville de Fribourg. Pour ce qui est des 'tables de midi', elles ont dû être mises en place assez rapidement et surtout sans aucun moyen et sans aucune rubrique budgétaire. Nous nous sommes efforcés de trouver la solution la plus adéquate et qui nous permet d'intervenir le plus rapidement possible. Je laisse*



Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

le soin à Mme A. de Weck de compléter mon intervention si elle a des informations supplémentaires à donner, mais il faut que vous sachiez que nous avons dû pallier une situation extraordinaire. Nous avons essayé d'agir le mieux possible, même si on peut toujours faire mieux.

Au représentant du groupe des Verts, je dirai que le Conseil communal a pris en considération les requêtes du Conseil général en ce qui concerne la déléguée à l'intégration. Il s'agissait effectivement de demandes émanant du Conseil général, mais il me semble qu'il est aussi du devoir du Conseil communal de répondre dans la limite de ses moyens à de telles revendications qui sont à nos yeux parfaitement légitimes, même si elles ont inévitablement aussi un coût. Il ne suffit pas simplement de nommer une personne pour s'occuper soit du développement durable, soit de l'intégration, soit de la communication, sans la doter de quelques moyens budgétaires. Merci au groupe des Verts d'avoir relevé ce point-là. Je suis aussi désolée que vous, M. F. Ingold, au sujet de l'équilibre budgétaire. Je ne vous cache pas que la situation financière de notre Ville s'est dégradée extrêmement rapidement. Force est de constater la rapidité actuelle de l'évolution de la conjoncture économique. Les changements de données économiques se produisent toujours plus vite et de manière toujours plus impromptue, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Dans ce cas, on a vu une situation qui s'est dégradée très rapidement. J'aimerais ajouter à l'intention de M. Ingold que l'ancien premier ministre cité n'avait pas à ses côtés M. J. Pollet, parce que s'il avait l'eu, il aurait eu encore plus de succès. Vous évoquez aussi le taux financement du traitement des déchets par la taxe poubelles. Le Conseil communal a bien entendu retenu les remarques de la Commission financière et de plusieurs groupes à ce sujet. Pour l'instant, les taxes affectées couvrent ce chapitre budgétaire à raison de 80 %. Comme vous le savez, cette taxe comprend deux volets. Il n'est donc pas aussi simple que cela peut paraître de décider de relever cette taxe. Il faut en effet trouver une adéquation entre ces deux éléments. Le Conseil communal s'engage, comme il l'a déjà fait auprès de la Commission financière, à mener une analyse pour voir quelle solution retenir. Ce n'est pas une affaire qu'on peut traiter comme ça en quelques jours, mais il s'agit de mener un travail sérieux au plus près des données chiffrées.

A. M. S. Peiry qui s'est exprimé au nom du groupe UDC, j'aimerais lui affirmer que nous aussi, nous sommes très malheureux de cette situation et que parfois, il existe des constatations que nous refaisons d'année en année ... Vous avez eu le loisir de revenir sur des termes que j'ai utilisés en 2012. Je les assume entièrement. Comme vous, j'estime capital de conserver l'attractivité de notre ville et que c'est par le biais de cette attractivité que nous parviendrons à améliorer notre situation financière. Vous parlez de l'état d'esprit du Conseil communal qui n'est en rien volontariste mais bien plutôt défaitiste; je m'élève en faux contre cette allégation. Le Conseil communal a au contraire énormément travaillé. Je le répète – vous pourrez le reprendre pour le budget 2014, si vous le voulez – ce budget est le résultat d'un très gros travail collectif. Malgré ce que vous affirmez, il y a eu un grand nombre de coupes parmi les requêtes pleinement justifiées des divers services pour assumer leur mission. Le Conseil communal s'est montré très strict et très sévère quant aux nouveaux engagements de collaborateurs ou quant à de nouvelles prestations ou à de nouveaux mandats qui auraient répondu aux besoins de tel ou tel départements. Vous avez fait allusion à une cotisation annuelle. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je suppose qu'il s'agit de la cotisation que nous payons à l'Union des villes suisses. Il s'agit d'une cotisation à une association extrêmement importante pour les villes. L'Union des villes suisses fait un travail extrêmement intéressant d'analyses, de recherches ou d'accom-

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*pagnements. Il s'agit de prestations extrêmement importantes pour une collectivité publique, telle que la nôtre. Comme je vous l'ai déjà dit, le Conseil communal prévoit un plan d'action aussi bien que le Canton. L'Etat s'est réfugié derrière des stratégies financières très subtiles, qui consistent à puiser dans les réserves ! C'est très agréable ! Je ne vous cache pas que la Commune de Fribourg dispose elle aussi de quelques petites réserves de 3 ou 4 millions de francs. Elle pourrait y puiser, mais j'estime qu'il ne s'agit pas d'une procédure adéquate, qu'il ne s'agit pas d'un moyen adéquat de fonctionner. Ce sont des méthodes que le Conseil communal se refuse à utiliser. Pour la petite histoire, je rappelle que le budget de la Confédération qui vient d'être soumis aux Chambres fédérales présente un déficit de 450 millions de francs.*

*Je répondrai à M. V. Jacquat que nous avons bien retenu les trois priorités qu'il a énumérées. Nous sommes parvenus à atteindre la première qui était de fixer des priorités. Nous nous y sommes tenus. Depuis trois ans, les écoles constituent la priorité du Conseil communal. On peut prendre le terme 'écoles' dans toute l'étendue de sa signification, que ce soit en matière d'investissement, d'aménagement ou de deuxième année d'école enfantine. Voilà l'une des priorités. Nous essayons de maintenir le cap encore pour cet exercice 2013. Il y a énormément de demandes dans le domaine des écoles.*

*Le deuxième point était de renoncer à certaines dépenses. J'aimerais répéter à l'intention de M. Jacquat et du groupe libéral-radical ce que j'ai déjà répondu au groupe UDC : le Conseil communal a renoncé à beaucoup de dépenses. Cela ne transparaît peut-être pas dans ce budget. Une fois un montant enlevé du budget, on ne voit évidemment plus qu'il y avait été inscrit ! C'est sans doute bien là le drame. Il serait peut-être instructif de vous soumettre un budget comparé entre la première et la dernière moutures. La préparation d'un budget est un travail très complexe. Vous pouvez vous rassurer : le service des Finances aimerait beaucoup pouvoir établir une comptabilité analytique. C'est une procédure très intéressante et pleines d'enseignements, mais il s'agit d'un système coûteux pour lequel il faudrait engager du personnel et qui exige beaucoup de travail. Pour l'instant nous y avons renoncé, mais nous ne désespérons pas d'introduire un jour une comptabilité analytique.*

*Au groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, je peux dire que le Conseil communal partage son inquiétude. Nous sommes dans une situation où chacun d'entre nous se rend compte de l'existence d'un problème, problème qui n'est pas propre à la Ville de Fribourg, mais commun à toutes les villes de ce canton et même de Suisse. Vous avez pu lire que ce week-end, lors d'une votation populaire, les citoyens de Lucerne ont accepté – certainement pas de gaieté de cœur – une augmentation des impôts de 15 points. C'est sans doute le reflet de l'état catastrophique existant dans les villes, chefs-lieux ou cantons qui ont systématiquement diminué leur fiscalité. Lucerne était l'une de ces collectivités. On voit le résultat de cette politique sur le long terme.*

*J'aimerais revenir sur la question de nos recettes budgétaires. Je peux comprendre votre préoccupation quant aux risques liés à un ralentissement de la progression des rentrées fiscales. Toutefois, la progression retenue est en lien avec celle de l'Etat. Nous tenons absolument à conserver cette référence, parce que cette référence est pour nous essentielle. On ne peut pas changer systématiquement de base de référence pour une analyse portant sur plusieurs années. Comme vous le savez, nous avons pondéré les chiffres du Canton. La Direction des Finances a*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*toutefois procédé à une projection avec une progression des recettes fiscales limitée à 1 % par an. Même avec ce scénario, nous resterions en dessous de la limite des 5 %. Cela dit, je comprends votre souci. Il s'agit d'un problème que nous ne pouvons pas résoudre seuls. On devra revoir toute cette question politique en collaboration avec le Canton. Nous l'avons dit et redit depuis des années. Il existe des liens indissociables entre la situation de l'Etat et celle de la capitale cantonale. M. A. Sacerdoti a encore affirmé que le Conseil communal aurait dû avoir le courage de procéder à des coupes, notamment dans le domaine du personnel. Je l'ai déjà dit dans mon intervention initiale, les hausses de l'effectif du personnel sont directement liées à de nouvelles tâches qui exigent de nouveaux collaborateurs. Plus il y a de travail à accomplir, plus il faut de gens pour le faire. Si pour un accueil scolaire on a dix enfants et que tout à coup il en arrive 25 de plus, il faudra bien une personne et demie supplémentaire pour s'occuper de tous ces enfants. Il s'agit d'un état de fait qui ne dépend pas du Conseil communal.*

*Enfin, je remercie le groupe chrétien-social du soutien qu'il apporte à ce budget."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, souhaite simplement faire part de deux brèves observations :

*"La première concerne le large soutien que j'ai entendu tant ce soir que lors des séances de la Commission financière pour les dépenses en matière d'éducation, d'accueils extrascolaires, de "tables de midi". Il s'agit là d'un élément essentiel pour l'attractivité de la ville. On a parlé à plusieurs reprises ce soir de mesures incitatives pour améliorer cette attractivité. La qualité des écoles, l'éducation en générale, est un élément capital pour les nouveaux habitants. On met fréquemment en avant la fiscalité, mais la qualité de l'enseignement est parfois oubliée. Or, toutes les études le montrent, la qualité de l'éducation est un facteur très important dans les choix décisionnels. Au-delà de la fiscalité, il y a aussi le niveau des loyers. Sur ce dernier point, à Fribourg, nous disposons encore d'une certaine marge de compétitivité.*

*J'en viens à ma deuxième remarque. Certains groupes font des propositions de nouvelles pistes constructives pour améliorer la situation. C'est ainsi que le groupe des Verts a parlé de la taxe poubelle, que j'avais soulevée dans mon rapport. Il existe effectivement dans ce secteur une marge de manœuvre. Mme la Directrice des Finances nous a dit que le Conseil communal avait lancé un processus de réflexion à ce sujet. Nous nous réjouissons de travailler ensemble. J'ai également entendu de la part du groupe UDC des réflexions générales en matière de réduction de charges. Quant au groupe libéral-radical, il a parlé de recherches de synergies entre les services, de recherche de potentiel d'économie. Je pense que c'est aussi un élément important. La Commission financière pourra s'engager sur ce point et peut-être aussi suggérer des orientations. Je n'ai pas entendu évoquer de pistes spécifiques dans le réquisitoire du PDC, mais je sais qu'il y a de la sympathie pour une réflexion concernant la taxe poubelle au sein de ce groupe également.*

*Au fond, ce qui est essentiel, c'est que nous œuvrions ensemble pour défricher des voies et pour soutenir le Conseil communal pour aller dans la bonne voie et direction."*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

Vote d'entrée en matière

Le Conseil général rejette, par 56 voix contre 10 et 8 absentions, la demande de renvoi du budget de fonctionnement de la Commune présentée par le groupe UDC.

Pause

La séance est interrompue entre 21.25 et 21.35 heures pour une pause.

Examen de détail

Le Président rappelle certaines dispositions légales et réglementaires concernant le budget. Selon l'article 88, alinéa 3 LCo : "*Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement.*" Cela signifie que lorsqu'une proposition d'augmentation des dépenses est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi le Conseil général doit-il, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir l'augmentation de la charge et celle portant sur la compensation. Ce mode de faire respecte la simultanéité des décisions. Selon l'arrêté du Préfet de la Sarine du 17 juin 1992, les propositions de compensation ne peuvent toucher que les rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. En d'autres termes, les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités. En aucun cas, le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà accepté par l'assemblée. Selon l'article 42, alinéa 2 LCo, vous devez déposer vos amendements par écrit. Des feuilles spéciales sont mises à votre disposition à cette fin. Les amendements non déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie de toujours indiquer le numéro complet des rubriques budgétaires touchées.

I. ADMINISTRATION GENERALE

Pas d'observations. Adopté.

II. FINANCES

Pas d'observations. Adopté.

III. ECOLES

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, tient à remercier tous les groupes du soutien qu'ils ont manifesté en faveur de la politique active du Conseil communal dans le domaine de l'école et des accueils extrascolaires.

*"Il est effectivement capital pour notre Ville d'accroître la capacité des accueils extrascolaires. C'est dans ce contexte que nous avons lancé ce programme des 'tables de midi' qui s'adresse aux enfants qui désireraient aller dans les accueils extrascolaires mais qui ne le peuvent pas faute de places. Nous pourrions ainsi, si vous acceptez ce programme des 'tables de midi', accueillir ces élèves de cinquième et sixième années primaires, qui auront ainsi l'occasion de prendre un repas chaud tous les jours.*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*Quant aux augmentations des dépenses des Ecoles, elles sont dues à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, qui est une obligation légale. Nous devons ainsi ouvrir entre 14 et 16 classes enfantines. Cela signifie que nous engagerons de 14 à 16 enseignants supplémentaires. Il nous faudra aussi du personnel supplémentaire pour les accueils extrascolaires, suite à cette introduction de la deuxième année d'école enfantine. En effet, les enfants devront pouvoir rester toute la journée dans ces accueils. Nous prévoyons également de renforcer la capacité de ces accueils extrascolaires en commençant par celui du Schoenberg, puis par celui du Jura et ensuite par celui de la Vignettaz.*

*En ce qui concerne les 'tables de Midi', nous avons essayé d'atteindre l'équilibre, puisque la participation des parents sera de 12 francs par jour, la Commune n'aura à sa charge que 40'000 francs."*

Le point ci-après donne lieu à discussion :

351 : Tables de midi

Mme Marine Jordan (PS) déclare ce qui suit :

*"Je salue en premier lieu les efforts faits pour les 'tables de midi'. Je note cependant que la participation des parents aux accueils extrascolaires – pour les élèves jusqu'en troisième année – n'est que d'un quart, alors que pour les élèves de quatrième, cinquième et sixième année, elle sera des trois quarts. En outre, Je suis quelque peu sceptique quant au montant de 55'000 francs prévu pour les traitements, même si je sais bien que l'on se trouve dans un climat de rigueur. Avec un tout petit calcul, certes quelque peu approximatif, je parviens à un montant de quelque 9'000 francs par accueil et par année. Voilà : je doute que cette somme permette d'assurer un encadrement de qualité pour ces élèves de quatrième, cinquième et sixième années primaires."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, répond ceci :

*"Nous respecterons les normes du SEJ, à savoir qu'il faut une personne pour s'occuper au maximum de douze enfants. Si nous avons plus de douze enfants, nous aurons alors deux personnes pour les encadrer. Si la Commune pouvait offrir les repas et assurer la totalité des coûts, j'en serais très contente, mais je ne pense pas qu'à droite on le serait autant. En effet, même si certains ont peut-être l'impression que nous dépensons à tour de bras, cela n'est pas vrai. Sachez que nous voulons, malgré tout, tendre à l'équilibre budgétaire et que l'élaboration du budget a fait l'objet d'une analyse approfondie dans tous les domaines. Si, aujourd'hui, le secteur des écoles est prioritaire, cela signifie que les autres domaines ont dû passer après et que nombre de propositions budgétaires de ces départements n'ont pu être prises en considération et conservées dans ce budget. Sur les onze nouveaux postes de travail, il y en a déjà 3,9 équivalents plein-temps pour les seuls accueils extrascolaires. S'ajoute le fait qu'un certain nombre de postes de ce secteur, qui existaient déjà, ont reçu un caractère public. Nous ne pouvons donc pas en faire plus au vu de la situation budgétaire. Comme vous, j'aimerais pouvoir offrir ces repas aux enfants."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise ce qui suit :

*"Le budget de la Direction de la Police locale et de la Mobilité présente un excédent de recettes de 4'911'000 francs. Il s'inscrit dans la continuité des budgets précédents. S'il y a un élément à souligner, c'est la création d'un nouveau poste de personnel pour la gestion des manifestations sur le domaine public et pour l'organisation des tâches communales en cas de catastrophe, tâches qui découlent de la nouvelle législation cantonale sur la protection civile. Ce nouveau poste se trouve sous la rubrique 410.301.00 'Traitements' de la Protection civile."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

*"Je n'ai pas de commentaire particulier à faire, si ce n'est de confirmer ce qu'a dit Mme M. Genoud-Page dans sa présentation d'entrée en matière. Je confirme que nous mènerons une réflexion durant la première partie de l'année sur une éventuelle hausse de la taxe sur les déchets."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, conclut :

*"Nous prenons note, merci."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

Le point ci-après donne lieu à discussion :

612.331.00 : Amortissements des investissements (des bâtiments scolaires)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit :

*"Une seule remarque dans le chapitre de l'Urbanisme et de l'Architecture, en continuation de la déclaration que vient de faire Mme A. de Weck au sujet de la Direction des Ecoles. Les charges du budget de ce département augmentent de près de 500'000 francs. Sinon la quasi-totalité, mais plus de 80 % de cette hausse – soit plus de 400'000 francs – sont dûs aux amortissements du secteur des bâtiments scolaires. Ces amortissements concernent aussi bien l'école de la Heitera, celle du Bourg, celle de l'Auge ou de la Neuveville."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

VII. INFORMATIQUE

Pas d'observations. Adopté.

VIII. SERVICE CULTUREL

Les points ci-après donnent lieu à discussion :

820.311.00 : Achat d'œuvre d'art

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit :

*"Comme j'ai cité cette rubrique tout à l'heure, j'interviens juste à titre d'exemple, puisque cela ne changera rien à l'image globale du budget. Je ne vois pas pourquoi l'on augmente la présente rubrique de 10'000 à 12'000 francs. Je propose de la ramener à 10'000 francs."*

Le Président rappelle à M. V. Jacquat que s'il veut déposer un amendement budgétaire, il doit le faire par écrit.

M. Vincent Jacquat (PLR) précise que par son intervention, il voulait faire un simple exemple. Il retire dès lors sa proposition.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, précise ce qui suit :

*"Précédemment, le montant de cette rubrique était de 15'000 francs. Elle a été supprimée en 2009, puis rétablie en 2010 ou 2011 à 10'000 francs. Nous nous efforçons de la ramener à son niveau antérieur pas à pas."*

M. Vincent Jacquat (PLR) remercie Mme M. Genoud-Page de cette réponse. *"J'ai compris la logique."*

820.365.40 : Subventions pour manifestations à caractère régional

M. Daniel Gander (UDC) s'exprime comme suit :

*"J'ai constaté qu'aux comptes 2010, cette rubrique de charges s'est montée à 374'924 francs. Or, le budget 2013 prévoit une dépense de 802'800 francs. Cela correspond à une différence non négligeable de 427'876 francs. Pouvez-vous nous dire à quoi est affectée cette importante dépense ?"*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, précise ce qui suit :

*"M. D. Gander fait allusion aux comptes 2010. Il convient de relever qu'aux comptes 2011, le montant des charges était déjà de 724'290 francs. Cette progression correspond à la participation de 22,50 francs par habitant à Coriolis Infrastructures pour la salle Equilibre. Cette participation est proportionnelle au nombre d'habitants. Dès que la population augmente, il y a hausse du montant de la participation."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

IX. SPORTS

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, s'exprime ci-après:

*"Le budget du département présente un excédent de charges de 3'132'000 francs, ce qui correspond au budget des années antérieures. La très légère hausse de cet excédent s'explique notamment par l'adaptation du crédit prévu pour les frais d'énergies de la salle omnisports de Saint-Léonard. Cette charge correspond désormais aux frais réels, c'est-à-dire 125'000 francs au lieu de 75'000 francs dans le budget précédent (rubrique 917.312.00). Une étude est en cours pour déterminer les responsabilités techniques et juridiques de ce phénomène. La Commission financière sera informée de ses résultats en temps utile.*

*En ce qui concerne la participation des autres communes aux dépenses de fonctionnement des installations sportives du site de Saint-Léonard, nous signalons que les communes de Givisiez et de Corninboeuf ont versé les montants convenus pour 2012. Nous profitons de l'occasion pour remercier ces deux communes de leur soutien. Les négociations se poursuivent avec la commune de Granges-Paccot, afin que pour 2013 les recettes escomptées puissent être atteintes intégralement."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

X. INSTITUTIONS & ASSURANCES SOCIALES

Les points suivants donnent lieu à discussion :

103 : Contributions selon dispositions légales

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, s'exprime comme suit :

*"Vous avez sans doute constaté que le chapitre 103 'Contributions selon dispositions légales' a crû de 600'000 francs. Il s'agit malheureusement de dépenses toutes liées, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise."*

1040.365.20 : Accueil de la petite enfance

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales précise ce qui suit :

*"C'est la seule rubrique qui augmente de notre volonté. Le Conseil communal a en effet décidé de soutenir une nouvelle crèche – la crèche Mosaïque – avec une subvention de 240'000 francs."*

M. Stanislas Rück (DC/VL) aimerait savoir si la Directrice des Affaires sociales qui n'a sans doute pas de maîtrise des augmentations de ce chapitre, a toutefois une explication de ces hausses des contributions selon dispositions légales.

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, rappelle que parmi ces contributions, il y a par exemple les participations de la Commune pour les personnes âgées, placées dans un EMS. *"Voilà un facteur de hausse. Il y a également une hausse de notre participation pour le service de l'ambulance. Notre participation a également progressé*



Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

La Main tendue

*pour les aides et soins à domicile. Nous accordons une indemnité, afin que des personnes handicapées ou âgées puissent rester à domicile et être soignées par quelqu'un de leur famille. Il s'agit de dépenses qui nous sont facturées par la Fondation selon une estimation faite par la commission compétente. Chaque dossier est examiné par cette commission et ensuite fait l'objet d'une facturation à la commune concernée, en fonction de la fameuse clef de répartition dont il a été question ce soir même lors de l'examen de la modification des statuts de l'ACSMS. Ensuite, notre population vieillit et il y a d'autres facteurs si bien que les charges augmentent. Les tarifs du service de l'ambulance ont également augmenté. Nous devons donc intégrer ce fait dans notre budget."*

1040.365.10 : Institutions à caractère social (subventions)

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes suivants :

*"Le groupe UDC vous demande de modifier la présente rubrique en faveur de l'Association 'la Main tendue'. Il s'agit de prélever 1000 francs sur le compte 'Empreinte' et 2'000 francs sur le compte 'Connexion Suisse-sses-Migrant.es' pour rétablir une subvention de 3'000 francs par année à 'La Main tendue'."*

Mme Antoinette de Weck, Directrices des Affaires sociales, ne peut accepter cette proposition, simplement déjà du fait que 'la Main tendue' bénéficie déjà du soutien de l'Etat. Nous participons à ce soutien par le biais de la rubrique 1110.351.10 'Services sociaux spécialisés' où figurent 307'800 francs. *"Par le truchement de ce crédit, nous participons au soutien de diverses associations que le Canton aide. Il est donc inutile que nous donnions encore de l'argent à ces associations reconnues par l'Etat. Nous préférons privilégier des institutions qui ne reçoivent pas d'appui du Canton, comme le service de puériculture pour lequel nous avons décidé d'accroître quelque peu notre contribution qui passera de 65'000 à 70'000 francs. Cela faisait en effet plusieurs années que ce service nous demandait une participation de deux francs par habitant et par an. Auparavant nous en étions à 1,50 franc."*

*La politique de la Ville ne doit pas consister à accorder un double soutien à des associations qui sont déjà aidées par l'Etat et que nous aidons indirectement par le biais de cette rubrique 'Services sociaux spécialisés'. Il vaut mieux que nous apportions notre aide à des institutions qui travaillent sur le territoire communal et qui ne bénéficient pas du soutien de l'Etat, ni donc indirectement de la Commune."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise que cette dernière a reçu les mêmes explications et qu'elle partage la position du Conseil communal. *"Nous refusons cet amendement."*

Vote

**Opposé à l'amendement de M. Pierre Marchioni d'allouer 3'000 francs à la l'Association 'La Main tendue' avec une diminution de 1'000 francs de la participation à 'Empreinte' et de 2'000 francs à la 'Connexion Suisse-sses-Migrant.es', la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 54 voix contre 8 et 8 abstentions.**

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XI. AIDE SOCIALE

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, précise ce qui suit :

*"Vous constatez que les deux postes qui connaissent la plus forte hausse sont les rubriques 1110.366.00 'Forfaits d'entretien LA-Soc' et 1110.366.10 'Loyers, charges et autres frais de logement' (Aide sociale). En revanche, les traitements n'ont pas augmenté. Autrement dit, le service doit faire face à des charges supplémentaires sans augmentation de l'effectif du personnel."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, déclare ce qui suit :

*"Le chapitre de l'Agglomération a, comme indiqué dans mon intervention générale, diminué de quelque 700'000 francs. Cette diminution se trouve sous la rubrique 1320.352.00 'Frais facturés par l'Agglomération' pour les transports et communications'.*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XIX. CLASSIFICATION PAR NATURES

Pas d'observations. Adopté.

**B. DES SERVICES INDUSTRIELS**

Discussion générale

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, s'exprime dans les termes ci-après :

*"Le budget des Services industriels présente – et ce n'est pas une surprise – un excédent de recettes de 56'980 francs après l'attribution d'un montant de 100'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau. Cette réserve s'élèvera ainsi à 5'586'151 francs au 31 décembre 2013. Une diminution du prix de l'eau de l'ordre de 13 centimes par m<sup>3</sup> est proposée. Le prix de l'eau s'élèvera ainsi à 0,40 franc par m<sup>3</sup> pour les ménages. Il s'agit de la quatrième baisse du prix de l'eau depuis 2007. Cette évolution du tarif de l'eau est due aux synergies avec Frigaz SA et aux mandats de gestion des réseaux d'eau des communes qui ont confié aux Services industriels l'exploitation de leur réseau d'eau. Il s'agit des*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de  
fonctionnement 2013 (suite)

*communes de Villars-sur-Glâne, de Givisiez, de Corminboeuf, de Matran,  
de Chésopelloz et de Courtepin.*

*Ce budget 2013 se caractérise en outre par la croissance  
de l'effectif avec 4,5 EPT pour un effectif total de 60 EPT. Mis à part un  
30 %, la totalité de ces nouveaux postes sera financée par Frigaz SA.*

*Enfin, il me reste à réitérer les remerciements qu'a  
déjà exprimés M. S. Peiry à l'adresse de M. S. Maret qui nous quittera à la  
fin du mois de janvier 2013 et qui aura dirigé cette entreprise durant plus  
de dix ans. Grâce à lui, la société et en particulier Frigaz SA ont connu une  
croissance extrêmement forte, évolution qui a évidemment également des  
répercussions intéressantes pour la Ville. Je profite donc de l'occasion pour  
adresser mes remerciements à M. Maret."*

Rapport de la Commission  
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commis-  
sion financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"Le budget de fonctionnement des Services industriels se  
présente comme suit :*

<i>Total des produits :</i>	<i>14'109'580 francs</i>
<i>Total des charges :</i>	<i>14'052'600 francs</i>
<i>Excédent des produits :</i>	<i>56'980 francs</i>

*La Commission financière a examiné avec soin les diffé-  
rentes rubriques des SI. et n'a pas de commentaires particuliers. Elle a  
apprécié que les SI aient procédé à une adaptation de leur présentation  
comptable (séparation des charges et produits) comme suggéré l'année  
dernière. Elle tient à remercier M. S. Maret, son Directeur, de son travail  
et de sa disponibilité et lui souhaite plein succès dans ses nouveaux défis  
professionnels. J'aimerais également remercier M. T. Steiert, Président des  
SI, d'avoir permis à la Commission financière de visiter sur le terrain les  
installations des Services industriels. Depuis lors, la Commission financière  
boit de l'eau de source !*

*La Commission financière a accepté à l'unanimité des  
membres présents le budget de fonctionnement des Services Industriels  
pour 2013, et propose au Conseil général de faire de même."*

Le point ci-après donne lieu à discussion :

450.005 Attribution du fonds de réserve pour soutien de projets  
d'eau

Mme Elena Strozzi aimerait connaître les projets soutenus  
grâce au centime perçu par m<sup>3</sup> d'eau potable, centime destiné à soutenir  
des projets de développement.

M. Thierry Steiert, Président des SI, précise ce qui suit :

*"Jusqu'en 2012, cette somme, qui est de l'ordre de 33'000  
francs par an, a servi à cofinancer un projet à Nouakchott en Mauritanie.  
Ce programme est géré par les Services industriels de la Ville de Lau-  
sanne. Plusieurs partenaires y participent afin d'atteindre des fonds suffi-  
samment importants pour mettre en place des projets durables et réelle-  
ment intéressants. Dès 2013, nous soutiendrons un nouveau projet, parce*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget de fonctionnement 2013 (suite)

*que cela fait plusieurs années que nous avons apporté notre aide au projet de Nouakchott, qui continuera du reste à bénéficier du soutien d'autres partenaires. Nous choisirons un autre programme que je pourrai vous dévoiler de manière beaucoup plus détaillée lors d'une prochaine séance."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

000

**8. Examen du budget des investissements 2013**

**A. DE LA COMMUNE**

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit :

*"Je ne ferai pas un long discours d'entrée en matière, mais je souhaite simplement vous rappeler les trois catégories d'investissements. Les investissements de catégorie I sont des investissements qui ont été décidés antérieurement et qui n'ont pas encore été réalisés pour différentes raisons. En catégorie II, vous trouverez les investissements dont vous traiterez tout à l'heure objet par objet. Je ne m'y attarde pas. Quant aux investissements de catégorie III, il s'agit de projets d'investissements que le Conseil communal prévoit de vous présenter durant cet exercice 2013 et qui figurent pour cette raison au budget. Un message devra vous être soumis ultérieurement pour traiter de ces investissements. Vous constaterez que parmi ces investissements de catégorie III, figure la construction du nouveau CO alémanique pour 56 millions de francs, sur un total d'investissements de catégorie III de 78'170'000 francs."*

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après :

*"La Commission financière a examiné avec attention le programme d'investissement de la Ville d'un montant total (catégories I, II et III) de près de 100 millions de francs pour 2013. Si l'on déduit le montant des investissements de catégorie III sur lesquels le Conseil général aura l'occasion de se prononcer durant l'année prochaine, nous devons prendre position ce soir sur un programme comprenant 23 nouvelles propositions d'investissement en catégorie II, dont une relative aux SI. Les besoins en liquidités pour financer les projets de catégories I et II sont estimés à près de 22 millions de francs. Il s'agit là d'un programme ambitieux auquel la Commission financière a souscrit. Le budget d'investissement de la Ville et des Services Industriels 2013 a été approuvé par la majorité de la Commission financière, qui propose au Conseil général de faire de même."*

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

*"La Commission de l'Edilité s'est penchée sur le budget des investissements 2013, lors de sa séance du 4 décembre 2012. Elle a examiné avec attention et intérêt toutes les positions de ce budget d'investissements."*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

*tissement de la Ville, ainsi que de celui des Services industriels. Les éléments de ce budget d'investissement ont été présentés et défendus par M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, accompagné de l'Architecte et de l'Ingénieur de Ville, ainsi que des responsables et chefs de secteur concernés. Au nom de la Commission, je tiens à remercier toutes les personnes en question de leur collaboration et de toutes les réponses aux questions posées et débattues.*

*La récapitulation des catégories d'investissement est très contrastée cette année. Ce qu'on nous sert en entrée est en fait le dessert et il est déjà consommé, alors qu'au dessert, on nous sert le plat principal particulièrement copieux cette année, mais auquel nous n'allons pas goûter ce soir ! Nous allons donc nous contenter de l'entrée, pour ne pas dire de l'amuse-bouche comme plat principal.*

*Quelles conclusions faut-il tirer de cette situation du point de vue édilitaire ?*

- 1. Les investissements de catégorie II regroupent une grande partie des postes qui reviennent à chaque exercice. Comme chaque année, la Commission les a examinés en détail et avec intérêt, mais au risque de vous ennuyer, je vais vous relire un passage de mon rapport de l'an passé : 'Quant aux positions récurrentes, qui reviennent chaque année, une meilleure vue d'ensemble serait parfois souhaitable. Nous pensons notamment au crédit investi chaque année pour les collecteurs d'eaux usées, pour la mise à jour de la station d'épuration ou encore pour les mesures de modération du trafic et d'assainissement pour la protection contre le bruit. Il est, en effet, parfois difficile de comprendre où l'on se situe. Quelle part d'investissement a-t-elle déjà été réalisée et que reste-t-il à faire ? En pareil cas, une récapitulation graphique ou chiffrée serait sans doute fort utile.' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011, page 401).*

*Je suis au regret de vous dire que ce passage a gardé toute sa pertinence. Je fais pleinement confiance à la promesse de M. le Vice-Syndic que ses chefs de service fourniront cette vision d'ensemble si précieuse lors de l'examen du budget d'investissement de 2014.*

- 2. Les investissements de catégorie III qui nous attendent sont très importants. Il y a des poids lourds comme les mesures d'accompagnement du pont de la Poya, la DOSF, l'école de la Vignettaz ou le Werkhof. A côté, la Commune doit avancer dans les dossiers de l'Agglomération, refaire son PAD, défaire les nœuds à la Gare et aux Grand-Places et mettre en valeur tout son centre historique. Le sommeil de la belle au bois dormant qu'était Fribourg autrefois est définitivement terminé. La Commission de l'Edilité se demande si les services de la Ville sont prêts à affronter une telle charge de dossiers, tout en gardant le cap. Ce ne sont pas les dossiers qui doivent nous diriger, mais c'est au Conseil communal de leur montrer le chemin.*

*Avec ces quelques remarques générales, la Commission de l'Edilité a accepté tous les investissements et recommande au Conseil général d'en faire de même. Je me permettrai de revenir sur l'un ou l'autre investissements lors de l'examen de détail."*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est dès lors immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2013 de la Commune.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

1.	612.503.83	<u>Ecole du Botzet : construction de 8 salles voté le 30 avril 2012</u>	Fr.	5'000'000.00
2.	612.503.85	<u>Ecole Heitera : construction de 11 salles voté le 30 avril 2012</u>	Fr.	8'500'000.00
3.	618.503.23	<u>Werkhof : aménagement voté 27 avril 2009</u>	Fr.	1'500'000.00
4.	621.500.06	<u>Monséjour : espace de rencontre voté 24 septem-bre 2012</u>	Fr.	372'500.00
5.	1030.521.01	<u>Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté le 18 décembre 2007</u>	Fr.	204'700.00

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1.	300.506.13	<u>Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines</u>	Fr.	100'000.--
----	------------	---	-----	------------

Discussion

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) intervient comme suit :

*"Le Conseil communal est-il conscient que toutes les dépenses faites pour le bilinguisme peuvent être récupérées par les collectivités publiques fribourgeoises en vertu de la loi fédérale sur les langues par le biais du Canton. Or, je constate qu'une petite centaine de tablettes est destinée spécifiquement à l'apprentissage des langues. Si l'on prend l'ordonnance fédérale, Achat de matériel didactique pour l'enseignement des langues, on constate que les projets d'apprentissage des langues en ligne y sont spécifiquement mentionnés.*

*Ist der Gemeinderat sich dessen bewusst ? Wie geht er vor um dieses Geld über den Kanton in Bern abzuholen ?"*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, répond comme suit :

*"Nous sommes effectivement conscients que nous pouvons solliciter du Canton une participation. Dans le cas présent, ces tablettes sont aussi destinées à l'enseignement de l'anglais. Je ne crois dès lors pas que l'enseignement de l'anglais soit compris dans la notion d'encouragement du bilinguisme. Je peux toutefois poser la question pour l'anglais. Merci pour votre remarque."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, ajoute ce qui suit :

*"Le Canton s'est montré très réticent dans une réponse à un Député, sauf erreur M. M. Boschung, devant le Grand Conseil en disant en substance n'être pas prêt à enter en discussion sur ce thème."*

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour l'achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines est accepté par 74 voix, sans opposition, ni abstention.**

2.	300.506.14	<u>Remplacement du bus scolaire</u>	Fr.	220'000,--
----	------------	-------------------------------------	-----	------------

Discussion

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, complète comme suit les informations données en page 22 du message :

*"Si le Conseil général accepte cette dépense, la Direction des Ecoles choisira comme bus le même modèle que celui qu'utilisent les TPF pour les transports scolaires. Il s'agit d'un bus répondant aux normes Euro 5, parce qu'il n'existe pas encore de bus de ce type conformes aux normes Euro 6. Le véhicule sera doté d'un filtre à particules. Quant au choix de ce bus, il a été opéré également en fonction du circuit qu'il doit emprunter. Il doit passer par la Basse-Ville avec notamment le pont du Milieu où la chaussée est étroite, si bien que nous ne pouvons pas choisir un bus plus grand que celui retenu de 43 places. Cette capacité est d'un autre côté nécessaire, puisque nous devons transporter tous les enfants de Bourguillon en même temps. En effet, dès l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, il n'y aura plus qu'un horaire pour les élèves des classes enfantines et primaires."*

M. Maurice Page (PCS) déclare ce qui suit :

*"Je n'ai pas d'opposition de principe à l'achat de ce bus. J'aurais toutefois aimé disposer d'un peu plus de renseignements. L'acquisition de ce véhicule n'aurait-elle pas dû être l'occasion de s'interroger sur la politique de la Ville ? La Commune doit-elle vraiment s'organiser en tant qu'organisatrice de transports ? A-t-elle réfléchi à la possibilité de confier cette tâche à quelqu'un d'autre en la sous-traitant ? N'est-ce pas un dossier qui pourrait entrer dans la réflexion politique de l'Agglomération et de la politique des transports plus généralement ?"*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

*"Le groupe des Verts propose de mener une réflexion de principe sur ce dossier et de transférer ce crédit en catégorie III des investissements. On dit qu'un kilomètre à pied ça use les souliers, même si cela fait surtout beaucoup de bien aux enfants. Un bus transporte les enfants de et à Bourguillon, cela n'est pas contesté, surtout que le chemin est long en particulier à la montée. En revanche, ce n'est que pour des raisons historiques qu'un bus scolaire dessert l'Auge et la Neuveville. Je dis bien pour des raisons historiques. En effet, la situation est différente dans d'autres quartiers. Ainsi, certains enfants de Pérolles montent à pied à l'école de la Vignettaz; des élèves du Guintzet descendent également à pied à l'école de la Vignettaz. Des élèves venant de la rue de Lausanne se rendent également à pied à l'école du Jura. Les élèves de tous les coins du Schoenberg marchent pour aller à l'école. Les seuls enfants qui ont la possibilité d'emprunter un chemin, plat et dans un cadre bucolique le long de la Sarine, ont à leur disposition un bus.*

*C'est pourquoi nous proposons de transférer cet investissement en catégorie III. Y a-t-il vraiment 43 enfants qui, selon les critères usuels, ont plus d'un kilomètre ou plus de vingt minutes à faire par trajet pour se rendre à l'école ? Ne serait-il pas, au contraire, possible de conserver le bus actuel de 25 places pour le déplacement des enfants et d'offrir aux autres élèves une solution Pedibus comme dans tous les autres quartiers ? Ne pourrait-on pas envisager aussi un accompagnement en vélo, un 'Vélobus', solution qui pourrait s'étendre à tous les autres quartiers ? Ce serait aussi un concept qui devrait permettre de dissuader les parents qui auraient l'idée de conduire leurs enfants en voiture à l'école.*

*Nous ne contestons donc ni le crédit, ni le modèle, ni le fait que c'est à la Commune d'organiser les transports scolaires, mais nous désirons qu'une vraie réflexion soit menée pour voir s'il est vraiment judicieux d'acheter ce bus scolaire pour transporter des élèves qui disposent du plus beau chemin des écoliers à emprunter à pied ou en vélo."*

Herr Marc-David Henninger (SP) sagt :

*"Liebe Frau C. Mutter, Ihr Vorschlag ist gar nicht mütterlich. Erstens geht es hier darum, dass die Kinder von Bourguillon in die Altstadt gehen sollen und nicht darum von der Altstadt hinüber ins Neustadtquartier oder zurück. Die Kinder von Bourguillon sollen zu den Schulen transportiert werden. Zweitens geht es darum, dass die Familien damit entlastet werden sollen und somit der Schultransport nicht von den Eltern organisiert werden muss. Drittens ist es das Ziel, dass die Eltern die Kinder nicht zur Schule bringen. Wäre kein Schulbus dafür vorhanden, würden die Eltern ihre Kinder zur Schule bringen. Weiter ist hinzuzufügen, dass Herr Marro, der Schulbuschauffeur, wohl kaum von 06.30 Uhr bis um 07.45 Uhr die Kinder zur Schule führt. Genau dies wäre aber der Fall, weil der Bus immer wieder Bourguillon – Altstadt, Altstadt – Bourguillon fahren müsste. Deshalb schlage ich vor, diesen Bus wie geplant zu kaufen."*

Mme Manon Delisle (PS) fait la déclaration qui suit :

*"Sur ce sujet, le groupe socialiste n'est pas entièrement uni. Nous avons discuté de ce point. Certains pensent qu'il est effectivement bon de laisser les enfants soit marcher, soit utiliser les transports publics existants – la ligne de bus n° 4 dessert l'Auge et la Neuveville -.*



Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

*Dès lors, certains d'entre nous se demandent vraiment si cet investissement est réfléchi et nécessaire."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, s'exprime dans les termes ci-après :

*"Je remercie les divers intervenants, et en particulier M. M.-D. Henninger qui soutient l'achat de ce bus. Effectivement, on peut toujours tout changer ou à tout le moins rêver de tout changer. Mais, des habitudes ont été prises; il sera très difficile de faire passer un changement de comportement. Lorsque des personnes ont acheté des terrains à Bourguillon pour y construire, des promesses leur ont été faites, selon lesquelles les trajets de leurs enfants seraient assurés par un transport scolaire. Les enfants en question sont trop petits pour utiliser les bus des TPF; leur nombre est trop grand désormais pour que nous puissions conserver le bus scolaire de 22 places. Comme je l'ai déjà dit, les élèves des classes primaires et enfantines commenceront dès cet automne l'école en même temps. Jusqu'à présent, les enfants d'école enfantine commençaient l'école après ceux du niveau primaire. Le chauffeur du bus scolaire, M. Marro pouvait ainsi faire deux fois le trajet pour prendre d'abord les élèves du primaire puis ceux de l'école enfantine. Pourquoi le bus scolaire ramasse-t-il également les élèves de l'Auge et de la Neuveville ? Lorsqu'il n'y a eu plus qu'un seul établissement scolaire pour ces deux quartiers, il y a eu beaucoup de discussions pour faire passer cette restructuration avec les classes alémaniques à l'Auge et les classes francophones à la Neuveville, promesse a alors été faite aux parents qu'on viendrait chercher leurs enfants.*

*Pour toutes ces raisons, il serait très dommageable de revenir sur ces décisions, d'autant plus que ce bus rend d'autres services. Il est utilisé pour transporter les élèves à la patinoire, à la piscine et pour d'autres activités. Ne pas disposer de ce bus poserait des problèmes aux enseignants. C'est pourquoi je vous prie de maintenir ce crédit en catégorie II."*

Vote

**Opposée à la proposition de Mme Christa Mutter de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer 220'000 francs pour le remplacement du bus scolaire l'emporte par 48 voix contre 18. Il y a 6 abstentions.**

3. 420.506.25 Remplacement fourgon CR  
1985 Fr. 105'000,--

Discussion

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise ce qui suit :

*"Il est impératif de remplacer ce fourgon. Ce remplacement a été déjà reporté à trois reprises. Le véhicule est amorti depuis de nombreuses années."*

Mme Elena Strozzi (verts) déclare ce qui suit :

*"Le groupe des Verts demande le transfert en catégorie III de cet investissement. Ce n'est pas que nous souhaitons remplacer ce*

Séance du 17 décembre 2012

Examen du budget des investissements 2013 (suite)

*fourgon par des vélos, je vous rassure tout de suite, mais c'est parce que nous souhaitons que nous soit une fois présentée une liste de tous les véhicules appartenant à la Commune, liste contenant également les remplacements programmés pour les prochaines années. C'est une requête qui a déjà été présentée à plusieurs reprises par la Commission de l'Edilité."*

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

*"Je comprends bien la proposition qui vient d'être faite. Cependant, on peut lire dans le message que le véhicule qu'il s'agit de remplacer a dû carrément être remorqué lors d'une intervention, vu sa vétusté. Personnellement, je propose le maintien de cet investissement en catégorie II.*

*Si l'on veut obtenir une liste des véhicules de la Commune, on dispose d'outils parlementaires, comme le postulat, sans renoncer à cet investissement qui est tout à fait urgent."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, remercie en premier lieu M. P. Wicht de son soutien.

*"Je peux vous assurer que cette acquisition ne sera absolument pas du gaspillage. A Mme E. Strozzi, je dirai qu'à ma connaissance, cette liste existe. Il suffirait que les personnes qui vous représentent soit à la Commission financière, soit à la Commission de l'Edilité, la demandent à qui de droit. Je me rappelle aussi qu'à l'époque où je siégeais à la Commission financière, M. Tardin, responsable de l'entretien des véhicules à la Direction de l'Edilité, nous présentait cet inventaire avec la longévité des véhicules, l'année de leur remplacement, de manière fort détaillée. Cette liste existe. Il suffit de la demander. Elle est sans doute toujours actualisée.*

Vote

**Opposée à la proposition de Mme Elena Strozzi de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 105'000 francs pour le remplacement du fourgon CR 1985 l'emporte par 69 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.**

Motion d'ordre

Mme Sandra Daguet (DC/VL) propose, compte tenu de l'heure, de passer directement aux "Divers" et de reprendre l'examen du budget des investissements 2013 demain soir.

Vote sur la motion d'ordre

**La motion d'ordre de Mme Sandra Daguet de suspendre là l'examen du budget d'investissements 2013 et de la reprendre demain soir est acceptée à une majorité évidente.**

Séance du 17 décembre 2012

**12. Divers**

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

*"Le règlement du personnel article 5 alinéas 2 et 3 porte sur une répartition équitable des postes entre les femmes et les hommes et sur l'activité à temps partiel. Nous demandons à la Ville de montrer les mesures entreprises pour la mise en œuvre de l'article 5 alinéas 2 et 3 depuis 1998 concernant l'équilibre entre hommes et femmes dans les postes supérieurs de l'administration communale ainsi que les SI. Le Conseil Communal est prié d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexibles pour ses cadres femmes et hommes, comme par exemple le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail. Il s'agit de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, tout particulièrement pour les femmes, qui sont sous-représentées dans les postes de cadre. En termes de cible, une valeur d'au moins 35 % de femmes pour les postes de cadres est nécessaire sachant qu'à terme la parité serait l'objectif à atteindre. La proportion de femmes cadres, i.e. en catégorie D et E selon la grille des salaires de l'administration communale est actuellement inférieure à 20 %. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier dans un rapport quelles mesures concrètes il va mettre en œuvre pour arriver à la valeur cible de 35 % de femmes cadres dans l'administration communale.*

*Selon l'étude du Département fédéral de l'économie effectuée par le Secrétariat d'Etat à l'économie 'Les femmes dans les fonctions dirigeantes : les clés de la réussite' (décembre 2010, p. 15, sous <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02021/04612/index.html?lang=fr>), une plus grande part de femmes parmi les cadres contribue au succès durable de l'entreprise. Cette étude démontre également que les personnes qui bénéficient de conditions de travail flexibles, telles le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail, sont plus satisfaites de leurs conditions de travail, plus productives et restent plus longtemps fidèles à leurs employeuses et employeurs. Ce qui se fait dans des entreprises comme IBM, Raiffeisen, Microsoft et Roche devrait l'être de manière exemplaire dans une administration publique. Des équipes mixtes ne sont pas un acte social, mais une nécessité économique."*

La décision quant à la transmission de postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 17 décembre 2012

Divers (suite)

- n° 75 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 33 cosignataires, demandant au Conseil communal de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF "Commune amie des enfants"

Frau Andrea Burgener Woeffray (SP) erklärt :

*"Wir laden den Gemeinderat ein, sich um das Unicef-Label 'Kinderfreundliche Gemeinde' zu bewerben.  
(<http://www.unicef.ch/de/kampagnen/initiativen/inderfreundlichegemeinde/>)*

*Sie fördert gezielte Prozesse zur Steigerung der Kinderfreundlichkeit und ermöglicht es Schweizer Gemeinden, eine Standortbestimmung zu diesem Thema durchzuführen und sich um das Label 'Kinderfreundliche Gemeinde' zu bewerben.*

*Kinderfreundlichkeit zeigt sich darin, wie Rechte und Anliegen von Kindern :*

1. *Verwaltung und Politik;*
2. *Schule;*
3. *Familienergänzender Betreuung;*
4. *Kinder- und Jugendschutz;*
5. *Gesundheit;*
6. *Freizeit und Wohnumfeld*

*Umgesetzt werden. Die altersgerechte Information der Kinder, der Einbezug ihrer Sicht in Plan- und Entscheidungsprozessen und die Förderung von Mitgestaltungsmöglichkeiten tragen zur Steigerung der Kinderfreundlichkeit bei.*

*In fünf Schritten zum Label 'Kinderfreundliche Gemeinde' :*

1. *Beantwortung eines umfangreichen Fragenkatalogs (Standortbestimmung);*
2. *Veranstaltung eines Workshops/einer Zukunftswerkstatt mit Kindern und Jugendlichen;*
3. *Formulierung eines Aktionsplans;*
4. *Evaluation der Gemeinde vor Ort;*
5. *Auszeichnung mit dem Label 'Kinderfreundliche Gemeinde'.*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

Séance du 17 décembre 2012

Divers (suite)

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 86 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état des points de collecte des déchets recyclables et à la qualité des prestations de la Voirie

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

*"Il est assez usuel que l'on parle de la propreté des points de récolte des déchets recyclables. Le Chef de la Voirie s'est lui-même exprimé à ce sujet il y a quelques semaines lors d'un point de presse. Chacun a ainsi pu découvrir des photos sous-titrées 'Schoenberg', alors que la plupart de ces photos ne concernaient pas le Schoenberg. Cette campagne qui s'inscrit dans le programme d'action 'Fribourg Ville Propre' ne donne vraiment pas une image de toute la réalité.*

*Preuve en est, ce que j'ai constaté ce samedi à la déchetterie du Schoenberg. Nous étions nombreux et nous avons en vain cherché où déposer nos bouteilles en verre ou en PET. C'était tout simplement impossible en raison du grand désordre régnant tout autour des conteneurs. S'il était impossible de déposer ce type de déchet, ce n'était en aucune façon de la faute des gens. D'un côté, la Commune mène une grande campagne de sensibilisation, mais de l'autre la Voirie n'en assure pas le suivi en installant les bennes vides nécessaires.*

*Quand sera-t-on enfin à même d'assurer réellement ce service public, en particulier dans les grands quartiers ? Le Schoenberg, avec ses 9'000 habitants, ne dispose que de deux points de récolte où il n'est même pas possible aux services communaux de procéder chaque samedi à un changement des bennes. Quand cela sera-t-il véritablement possible, si ce service public est d'une aussi grande qualité qu'on l'affirme ?*

*Je n'attends pas de réponse ce soir, parce qu'il faut peut-être laisser le temps à la réflexion de mûrir."*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 87 de M. Pius Odermatt (SP) et de Mme Marine Jordan (PS) relative à la gestion du trafic motorisé engendré par les utilisateurs des halles de sport de l'Ecole professionnelle

Herr Pius Odermatt (SP) stellt folgende Fragen :

*"Der Staatsrat hat in seiner Antwort auf eine Anfrage von Grossrat Emmanuel Waeber (QA 3078.12) die längere Nutzung der Dreifachturnhalle der Berufsschulen angekündigt. Bisher wurde die abendliche Nutzung aus Rücksicht auf die Nachbarschaft restriktiv gehandhabt.*

*Es ist für uns klar und unbestritten, dass bestehende Infrastrukturen und somit auch diese Turnhallen, optimal zu nutzen sind. Gleichzeitig ist der Parkierdruck durch den Freizeitverkehr in zentralen Quartieren und besonders im Alt sehr hoch. Dieser wird in mit zunehmenden Angebot ohne Gegenmassnahmen weiter steigen. Es besteht der Eindruck, dass in der Stadt die Siedlungsverdichtung und mit der Mobilität ungenügend koordiniert wird. Darunter leidet die Lebensqualität der Anwohner.*

Séance du 17 décembre 2012

Gemäss Antwort des Staatsrats richtet sich die weitere Nutzung dieser Dreifachturnhalle nach einem Nachtrag zur Vereinbarung zwischen der Berufsschule und der Stadt Freiburg, welcher anfangs Oktober 2012 unterzeichnet worden ist. Neu ist die Stadt Freiburg für ihre Verwaltung verantwortlich.

Fragen an den Gemeinderat

- Teilt der Gemeinderat die Beurteilung, dass externe Verkehrsteilnehmer des motorisierten Individualverkehrs, auf der Suche nach Gratisparkplätzen und nichtautorisierten Parkplätzen, die Lebensqualität in den zentrumsnahen Quartieren beeinträchtigen? Anmerkung: Der Suchverkehr nimmt umso mehr zu, als die Anwohner mit Vignetten keine Parkplätze im Quartier finden.
- Teilt der Gemeinderat die Beurteilung, dass Anreize für den öV/LV oder die Benutzung von bestehenden unterirdischen Parkings (z.B. mit Zugang vom Varis oder Parking des Alpes, P+R) negativ sind, solange die öffentlichen Parkplätze im Quartier ab 18 Uhr 30 gratis sind und auch wildes Parkieren abends selten sanktioniert wird?
- Hat der Gemeinderat eine Abschätzung des Mehrverkehrs und der zusätzlichen Belastung des Quartiers durch die verlängerte Nutzung der Turnhallen vorgenommen?
- Was hat der Gemeinderat im Bereich Mobilitätsmanagement für die Minimierung der Emissionen im Zusammenhang der erweiterten Öffnung der Turnhallen unternommen (z.B.: Auflagen an die Sportverbände, Lenkungsmassnahmen, Kontrollen und Sanktionen)?
- Hat der Gemeinderat ein Monitoring der Verkehrsbelastung des Quartiers vorgesehen?
- Warum hat der Gemeinderat den Quartierverein Alt bei der Änderung der Vereinbarung zwischen der Stadt und der Berufsschule nicht konsultiert oder zumindest informiert?
- Sieht der Gemeinderat einen „Mobilitätsplan“ für die Neuauflage der Jazz-Parade ab 2014 vor? Mit welchen Massnahmen soll die Verkehrsbelastung in zentrumsnahen Quartieren, verursacht durch Veranstaltungen auf dem Place Python, eingedämmt werden?"

Il sera répondu à cette question lors de la séance de demain soir.

- n° 88 de Mme Karine Siegwart (Verts) relative à l'utilisation de la tourbe par les services communaux

Mme Karine Siegwart (Verts) s'exprime comme suit :

"Vendredi passé, le Conseil Fédéral a décidé que la Suisse renoncerait à l'utilisation de la tourbe. Notre pays a déjà interdit la production de tourbe, mais continue à en importer 150'000 tonnes par année à des fins horticoles notamment.

Séance du 17 décembre 2012

Divers (suite)

*Parmi tous ceux qui doivent contribuer à mettre fin à l'utilisation de la tourbe horticole, le Conseil communal cite les collectivités publiques et en particulier les communes.*

*La Ville de Fribourg emploie-t-elle de la tourbe horticole ? Si oui, en quelle quantité – en kilos ou en tonnes - ?"*

Le Président précise ce qui suit :

*"M. J. Bourgknecht m'a dit que vous risquez d'avoir une réponse demain soir, (Rires), sinon à une autre séance."*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en donnant rendez-vous à ses collègues à demain mardi 18 décembre 2012.

Il est 23.00 heures.

Fribourg, le 16 janvier 2013  
AP/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Pierre WOLHAUSER

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI